

L'Action NATIONALE

Volume LXXI, numéro 5, janvier 1982

MONTREAL

La plus grande ville française
de langue anglaise



M. Denis Roy
4240, Jere Avenue
Laval-Ouest

9-02-A
H7R 2X7

La Ligue d'Action Nationale

Président:

François-Albert Angers

Président du conseil:

Rosaire Morin

Vice-présidents:

Patrick Allen

Ruth Paradis

Secrétaire:

Gérard Turcotte

Trésorier:

Charles Poirier

Directeurs:

Richard Arès

André Auclair

Raymond Barbeau

René Blanchard

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Michel Brochu

Louise Collin-Brochu

Pierre Dupuis

Jean Genest

Yvon Groulx

Léo Jacques

Jean-Marc Kirouac

Anna Lagacé-Normand

Jean-Marc Léger

Delmas Lèvesque

Denis Monière

Nycol Pageau-Goyette

Jean-Marcel Paquette

André Provost

Albert Rioux

Jean-Paul Rioux

Pierre Trépanier

Claude Trottier

Action Nationale

revue d'information nationale

qui lutte pour l'indépendance du Québec

Fondation Esdras Minville

société recueillant des fonds

destinés à des activités nationales

Clubs de la République

association de jeunes réunis

pour préparer l'indépendance du Québec

Éditions françaises

société de publication de dossiers

destinés à un cercle de lecteurs abonnés

Enquête nationale

recherche par des spécialistes

sur l'avenir constitutionnel du Québec

Assises nationales

convocation des forces vives du Québec

pour réaliser la cohésion nécessaire

82, rue Sherbrooke ouest

Montréal H2X 1X3

(514)-337-7244

L'Action NATIONALE

Volume LXXI, numéro 5, janvier 1982

TABLE DES MATIÈRES

	L'heure est grave	503
André JOYAL	Les États-Unis: un partenaire à mieux considérer	509
Pierre-André JULIEN	Les avantages économiques de la récupération des pouvoirs dans les domaines de la monnaie	515
Roger DUHAMEL	Les ambiguïtés d'un triangle	529
André D'ALLEMAGNE	Une identité à définir: les documents officiels	535
Jean-Baptiste GIROUX	La «confédération», engloutie parmi les convulsions de reptiles	539
Pierre YERGEAU	La Prade, un éléphant blanc qui compromet le développement nucléaire au Québec	549
Denis MONIÈRE	Le Québec doit être représenté à Ottawa par des députés souverainistes	555
Odina BOUTET	La naissance d'un autre instinct	569
Jean ÉTHIER-BLAIS	L'abbé Lionel Groulx	579
Patrick ALLEN	Au fil de l'actualité	583

ACTION NATIONALE

revue d'information nationale
qui lutte pour l'indépendance du Québec

Directeur:

Rosaire Morin

Collaborateurs:

Patrick Allen
François-Albert Angers
Richard Arès
Viateur Beaupré
René Blanchard
Odina Boutet
Guy Bouthillier
André d'Allemagne
Roger Duhamel
Jean Genest

Jean-Baptiste Giroux
André Joyal
Pierre-André Julien
Delmas Lévesque
Jeannine McNeil
Jean-Marcel Paquette
Pierre Patenaude
Jean-D. Robillard
Jean-Pierre Wallot
Pierre Yergeau

Abonnement:

	1 an (10 numéros)	2 ans (20 numéros)
Québec, Canada	\$25.00	\$45.00
Autres pays	30.00	50.00
Abonnement de soutien	35.00	

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans l'Index des périodiques canadiens, publication de l'Association canadienne des bibliothèques, dans Périodex publié par la Centrale des Bibliothèques et dans Radar, répertoire analytique d'articles de revues du Québec, publié par la Bibliothèque nationale du Québec.

Prière de joindre à toute correspondance relative au service de la revue le numéro-code figurant sur la dernière adresse d'envoi.

82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
337.7244

ISSN-0001-7469
ISBN-2-89070

Dépôt légal: Bibliothèque
nationale, 2^{ème} semestre
1981

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement numéro 1162

En guise d'éditorial

Les québécois dorment

L'heure est grave

L'heure est grave pour le Québec et pour les Québécois.

Après avoir obtenu, lors du référendum et avec les moyens que l'on sait, l'affaiblissement politique du Québec, voici que les neuf provinces anglaises et le gouvernement fédéral viennent de refaire leur union sacrée sur un projet de réforme constitutionnelle qui renforcerait le Canada anglais et consacrerait l'affaiblissement du Québec et de son Assemblée nationale. Cette entente, faite sans et, pour tout dire, contre le Québec, voici que le Québec est sommé d'y adhérer.

Le Québec ne peut pas, ne doit pas donner son accord à son propre amoindrissement! C'est ce que nous sommes venus dire ici.

Nous qui sommes ici et qui représentons les organisations suivantes:

- la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
- la Centrale de l'Enseignement du Québec
- la Confédération des Syndicats Nationaux
- la Fédération des Travailleurs du Québec
- l'Association québécoise des Professeurs de français

constatant l'urgence de la situation, avons décidé de faire front contre cette formidable agression en déclarant ensemble et solennellement notre refus de ce qui a été tramé contre le Québec et Ottawa et dont on voudrait que le Québec en fasse sa constitution.

Quatre raisons motivent notre refus.

PREMIÈREMENT: Ce projet n'ajoute rien aux pouvoirs du Québec.

Il n'y a rien dans ce projet qui ajoute aux pouvoirs législatifs de notre Assemblée nationale. Rien en matière d'éducation, de culture et de communication. Rien en matière de législation sociale. Rien en matière de formation et de promotion de la main d'oeuvre. Rien en matière d'organisation économique. Rien en matière de capacité fiscale. Bref, rien qui viendrait satisfaire un tant soit peu nos revendications historiques et qui permettrait à notre peuple de reprendre en main l'orientation de ses destinées sur les plans politique, économique sociale et culturelle. Ces revendications sont pourtant anciennes. Elles se sont exprimées dès le XVIII^e siècle, et la première étape a pris la forme de ce que l'on a appelé si justement et si symboliquement l'Acte de Québec. Elles ont continué sous le régime de 1791 et dans la lutte de nos prédécesseurs, les Patriotes de 1837. Après l'Acte d'Union, où l'on a cherché à diluer notre personnalité propre, elles ont repris et abouti en 1867 à la création d'un État partiel mais non moins réel, l'État du Québec, dont nous avons toujours défendu les droits et cherché à augmenter la capacité au nom de ce que l'on a appelé l'autonomie provinciale.

Nos luttes se sont intensifiées depuis la dernière guerre mondiale. Tous nos premiers ministres y ont pris part, tous ont compris que la seule façon d'échapper à la centralisation, à l'uniformisation et à l'homogénéisation canadiennes, c'était de donner au peuple du Québec des pouvoirs élargis pour ainsi mieux affirmer sa personnalité nationale au-dedans et au-dehors des frontières du Canada. Cette volonté est le souffle même de notre Histoire, et elle est inscrite dans nos coeurs et dans nos esprits. C'est bien ce que Trudeau lui-même a parfaitement compris, puisque c'est précisément là-dessus qu'il a fondé son appel de mai 80, en nous promettant solennellement — et avec quelle mauvaise foi! — un fédéralisme qui ferait place à un Québec plus fort.

Or, de tout cela, il n'est nullement question dans le texte élaboré à Ottawa et que l'on voudrait faire signer par les autorités constituées du Québec.

DEUXIÈMEMENT: Au contraire, le projet actuel, loin d'ajouter, retranche à ce que possède déjà le Québec!

Cet effort pour laminer, pour affaiblir le Québec apparaît partout dans le texte d'Ottawa. Relevons notamment les aspects suivants:

— Ce projet s'attaque à l'effort de refrancisation entrepris par le Québec. Il le fait en maintenant — c'est-à-dire en renforçant — l'article 133 du B.N.A. Act, qui constitue le symbole même de notre assujettissement au bilinguisme, ce que les auteurs de la loi 101 avaient si justement décidé de supprimer. Il le fait aussi en contribuant à détourner de nos écoles ceux qui choisiraient de venir vivre chez nous.

— Plus grave encore que de s'attaquer à telle ou telle disposition de notre loi 101, ce projet s'attaque au pouvoir même de notre Assemblée nationale d'adopter pareilles lois.

— En imposant une Charte des droits, il contredit notre propre Charte des droits. Il s'attaque ainsi au pouvoir du Québec de définir des aires de liberté sur son territoire et, surtout, il mine l'idée que nous nous faisons de notre Assemblée nationale comme garante de nos libertés.

— En imposant ce qu'il appelle la liberté de circulation, il vient porter atteinte au pouvoir de l'Assemblée nationale de défendre par priorité les intérêts des travailleurs et travailleuses du Québec, et il vient compromettre tout ce que nous essayons de réaliser dans le domaine de la formation professionnelle et de la promotion de la main d'oeuvre.

— Le projet s'attaque au pouvoir du Québec en matière d'énergie hydroélectrique.

— En s'attaquant à nos droits traditionnels en matière de réforme constitutionnelle, ce projet nous enlève le pouvoir de nous opposer aux transformations et aux altérations constitutionnelles que voudraient pratiquer les autres à nos dépens.

Voilà donc que seraient entamés, voire annulés, les pouvoirs que nous détenons depuis toujours en matière d'éducation, de langue, d'économie et de réforme constitution-

nelle. Et l'on voudrait que nous acquiescions à ce formidable dépouillement, à cet incroyable amoindrissement? Mais il y a plus grave encore.

TROISIÈMEMENT: Ce projet nie le caractère national distinctif du peuple québécois et de son État, le Québec.

Ceci apparaît notamment au travers des trois faits suivants:

— Le texte a été adopté à Ottawa sans que le Québec ne soit partie prenante: le concours du Québec ne serait donc plus nécessaire à la réalisation du consensus canadien. Le Canada que l'on a imaginé cette nuit-là à Ottawa, et que l'on voudrait nous proposer, on sait maintenant qu'il pourrait se réaliser sans le Québec.

— Dans l'avenir, des modifications à la constitution pourraient intervenir sans l'accord, et même contre la volonté expresse du Québec.

— Les dispositions concernant le statut de la langue anglaise au Québec replongent le Québec dans l'assujettissement au bilinguisme.

Or, ceci est particulièrement grave et traduit bien le refus traditionnel du Canada anglais de reconnaître notre caractère national distinctif et sa volonté historique de nous imposer son monolithisme et son intégrisme politiques.

Cette négation de notre personnalité nationale et cette volonté de faire du Québec une province comme les autres sont au coeur même du projet constitutionnel. Il serait vain, dans ces conditions, de penser corriger cela par tel ou tel ajout, par tel ou tel amendement. Pour corriger cet état de chose, il faudrait faire table rase du projet et recommencer à neuf. Ce serait la seule façon de faire respecter ce que d'aucuns appellent la dualité canadienne et ce que, pour notre part, nous appelons le caractère national distinctif du Québec. Tout le reste n'est qu'artifice.

QUATRIÈMEMENT: Ce projet met un terme à la réforme constitutionnelle.

Ce projet sonne le glas de nos espoirs d'imaginer un modus vivendi satisfaisant pour le Québec. Cette constatation découle notamment des dispositions concernant le mécanisme de révision qui auront pour effet de subordonner les volontés réformistes québécoises aux bonnes volontés des autorités politiques d'Ottawa et des provinces anglaises, non seulement pour obtenir des modifications à la constitution de l'ensemble canadien, mais aussi pour obtenir des modifications à la propre constitution du Québec. Cette constatation découle aussi de ce que l'adoption par le Québec de ce document consacrerait un nouveau rapport de force entre le Canada anglais et le Québec et annoncerait la plus formidable et la plus insidieuse poussée de centralisation que nous ayons connue depuis 1867.

*
**

Cette constitution, c'est aujourd'hui la Charte de notre isolement et de notre humiliation. Demain, ce serait celle de notre amoindrissement et de notre disparition en tant que peuple.

C'est pourquoi, nous tous, rassemblés ici en un front national:

- nous **REFUSONS** catégoriquement ce projet que le Canada anglais voudrait nous imposer;
- nous **ENJOIGNONS** les autorités politiques du Québec, Premier Ministre, Gouvernement et Assemblée nationale, à refuser ce projet et tout autre qui ne viendrait pas renforcer les pouvoirs politiques du Québec et assurer ainsi au peuple du Québec les conditions de son épanouissement;
- nous **CONSTATONS** que la motivation que vient d'adopter l'Assemblée nationale est trop exclusivement défensive, qu'elle ne contient aucune de nos grandes revendications traditionnelles ni aucun grand texte québécois de Droits et de Libertés, et qu'elle ne règle pas le contentieux de l'article 133 du B.N.A. Act. Bref, de cette motion ne pourrait sortir aucun arrangement constitutionnel suscep-

tible de satisfaire le Québec: elle est en deçà des exigences de l'Histoire et des besoins de notre peuple!

- nous RAPPELONS qu'il est impérieux de sortir le processus constitutionnel du huis clos, qui sert si bien le Canada anglais, pour le remettre sur la place publique où l'on trouvera l'inspiration, la force et l'appui du pays profond.
- enfin, nous APPELONS toutes les forces vives du Québec, nous appelons tous les Québécois et toutes les Québécoises pour que nous nous unissions pour défendre nos intérêts nationaux menacés et pour que tous ensemble nous rejetions ce projet qui contient peut-être la constitution du Canada anglais mais qui, de toute évidence, n'est pas, ne peut pas être et ne sera pas notre constitution!

André Gaulin, président

Association québécoise des professeurs de français

Robert Gaulin, président

Centrale de l'enseignement du Québec

Louis Laberge, président

Fédération des travailleurs du Québec

Gilles Rhéaume, président

Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Norbert Rodrigue, président

Confédération des syndicats nationaux

(Déclaration conjointe

le 5 décembre 1981)

Les États-Unis: un partenaire à mieux considérer

par ANDRÉ JOYAL
professeur d'économie
Université du Québec à Trois-Rivières

Invité à inaugurer le 13^e congrès annuel du Centre Québécois des Relations Internationales, à l'Université Laval, le 8 octobre dernier, le vice-premier ministre, monsieur Jacques-Yvan Morin, n'a pas raté l'occasion qui lui était offerte de défendre l'idée que le Québec doit développer son propre système de relations internationales. Le thème du congrès étant «Le Canada dans le monde», les organisateurs, en invitant un représentant du gouvernement du Québec, acceptaient de courir certains risques.

Le Ministre d'État aux affaires culturelles a profité de cette tribune pour s'en prendre à la «politique» d'affrontements d'Ottawa envers le Québec en ce qui regarde les relations avec l'extérieur. Entre autres preuves, le vice-premier ministre a donné l'exemple de l'échec d'une délégation québécoise à Dakar suite à diverses tractations menées par des représentants du gouvernement fédéral. En insistant sur la nécessité, pour le Québec, de poursuivre les efforts entrepris depuis le début des années soixante afin de manifester sa présence sur la scène internationale, monsieur Morin entend accorder une attention plus grande à l'égard de nos voisins du Sud qui absorbent 65% de nos exportations. Ce fait l'amène à affirmer: «Nous avons intérêt à pousser plus encore nos rapports avec les États-Unis»¹.

Monsieur Morin était bien placé pour attirer l'attention sur la pertinence d'accorder une plus grande importance à nos relations avec les États-Unis puisqu'il venait d'assister à l'Université de Princeton à une rencontre de l'Association américaine pour les études québécoises où il lui a été possible de constater l'intérêt manifesté dans certains milieux, aux États-Unis, envers le Québec.

Les Américains sont intéressés au Québec

C'est un fait que l'on ne soupçonne pas les efforts tentés, en particulier par certains universitaires à travers les États-Unis en vue de mieux connaître le Québec et de le faire connaître. Évidemment il s'agit dans la plupart des cas d'efforts de jeunes universitaires qui, après avoir séjourné en France afin d'apprendre le français, ont constaté qu'il existait en Amérique du Nord une jeune nation dont le dynamisme en certains domaines mérite d'être souligné.

J'en veux pour preuve, parmi un grand nombre, le succès obtenu le printemps dernier par un professeur de littérature de Virginia Polytechnic Institute and State University en offrant un cours optionnel entièrement consacré au Québec des vingt dernières années.

Il est important que le Québec réponde aux attentes de ceux qui nous tendent la perche en manifestant leur intérêt envers ce qui se passe chez-nous. Non seulement nous pourrions en temps opportun trouver des appuis précieux sur le plan diplomatique mais d'une façon plus pragmatique, en se rapprochant davantage des milieux économiques, on ne peut que favoriser nos intérêts immédiats.

Les efforts du gouvernement du Québec

Selon Lise Bissonnette le gouvernement du Québec n'a pas de politique américaine². L'éditorialiste au Devoir qui, à la faveur d'une bourse de la fondation Carnegie, a séjourné un an à New York, fait remarquer que le ministère des affaires intergouvernementales du Québec ne compte que neuf québé-

cois en fonction officielle aux États-Unis, alors que l'on délègue en France pas moins de quarante fonctionnaires.

Or, le Québec a exporté 9 milliards \$ en 1980 aux États-Unis et seulement 340 millions \$ vers la France. Si pour des raisons évidentes les contacts avec l'ancienne mère-patrie doivent être maintenus et se développer, les liens économiques existant avec nos voisins du Sud imposent une attention particulière.

Il est regrettable que le ministre Claude Morin n'y ait jamais accordé une grande importance. On comprend mal, comme le fait remarquer Madame Bissonnette que l'on croit préférable de fermer la délégation de Dallas au moment même où l'Ontario décide d'y mettre pied. Il revient donc aux six délégations restantes de voir, à l'aide de divers programmes du M.A.I., à «mieux faire reconnaître le Québec et à contribuer au développement tant économique, technologique, scientifique que culturel du Québec»³.

Pour y parvenir la direction États-Unis joue un rôle à quatre dimensions: information, sensibilisation, coordination et soutien. Ainsi, les contacts sont établis auprès de différents organismes permettant de répondre à certaines attentes pavant de cette façon la voie qui facilitera la tenue d'initiatives plus importantes. Au début de 1980 on prévoyait réaliser des séminaires sur des sujets d'ordre économique, scientifique et culturel en contactant des universités prestigieuses comme celles de Stanford, Yale, John Hopkins, Columbia, Nouveau-Mexique, etc.

En ce qui regarde les intérêts économiques plus immédiats du Québec, il faut signaler les responsabilités de la Direction Amérique du Nord de l'Office québécois du commerce extérieur. Ce dernier organisme, créé en août 1980, pourrait bien servir d'ébauche à la création d'un éventuel ministère du commerce extérieur auquel le Premier ministre a fait allusion lors de l'ouverture de la session de l'automne dernier. Les quelque quarante conseillers économiques et attachés commerciaux qui composent la Direction Amérique du Nord ont pour tâche d'effectuer des analyses et des consultations afin de suggérer des politiques de soutien à

l'exportation. Un accent particulier doit être accordé aux accords entre les PME québécoises et américaines.

Le responsable de l'O.Q.C.E. fait remarquer qu'entre 1977 et 1979 les ventes vers le Sud et l'Ouest des États-Unis ont, pour certaines catégories de produits doublé ou triplé, et que par conséquent il faut accroître nos exportations vers des États comme ceux du Texas et la Californie dont la croissance économique présente un potentiel des plus intéressants⁴. Si cet organisme, comme beaucoup d'autres, doit opérer avec les ressources budgétaires à croissance nulle il n'en poursuit pas moins ses objectifs.

À titre d'exemple d'intervention, mentionnons la participation à la fin de décembre de 11 manufacturiers québécois à une exposition de matériaux de construction qui s'est tenue à Boston. C'est grâce à un apport financier correspondant à 25% de l'ensemble des dépenses impliquées que cette initiative a pu avoir lieu. Ce sont des actions de ce genre qui permettront au Québec d'occuper la place qui lui revient sur le marché américain.

Privilégier les relations avec la Nouvelle-Angleterre

En août dernier avait lieu à l'Université du Maine à Orono un colloque dont le thème était «The French experience in North America/Vivre en français dans l'Amérique du Nord». Dû à l'initiative d'un institut d'études franco-américaines, le colloque réunissait à la fois des Franco-américains, des Acadiens et des Québécois.

Un intervenant franco-américain fit remarquer que, par l'origine d'une couche importante de sa population et par sa structure économique, la Nouvelle-Angleterre avait sur certains points plus d'affinités avec le Québec et les Provinces maritimes qu'avec le reste des États-Unis. De là l'opportunité d'intensifier les échanges pour, d'abord favoriser une meilleure compréhension des intérêts mutuels et pour promouvoir l'adoption de politiques d'ordre économique ou culturel pouvant bénéficier aux uns et aux autres.

Contrairement à ce que l'on peut croire, les Franco-

américains, s'ils se considèrent comme étant des Américains à 100% n'ont pas renoncé à la spécificité qui est la leur. Nombreux sont les petits enfants de ceux qui ont émigré dans les années vingt qui conserve toujours leur langue maternelle. La direction États-Unis du Québec est bien consciente de la nécessité pour le Québec de maintenir des liens avec la francophonie américaine et particulièrement en Nouvelle-Angleterre. Le soutien apporté par le Québec à «L'action pour les Franco-américains», organisme récemment créé, témoigne de la volonté de ne plus être indifférent à l'égard de nos voisins immédiats. Indépendamment de l'importance des actions entreprises par leurs institutions, on ne peut dire que les Québécois sont indifférents à l'égard de la Nouvelle-Angleterre.

En effet, ils ont été approximativement 1 132 000 en 1978 à traverser la frontière pour s'y rendre pour plus d'une journée (par affaire ou pour leur plaisir). Alors les gens de la Nouvelle-Angleterre venus au Québec s'évaluaient autour de 766 000⁵. En ce qui regarde les exportations du Québec vers la Nouvelle-Angleterre, en 1980, elles s'évaluaient à environ 1 milliard \$ ce qui correspond à environ le tiers des achats que les six états consacrent au Canada⁶. Même s'il ne s'agit pas là de la région la plus dynamique des États-Unis, il n'en demeure pas moins qu'avec des efforts appropriés, le Québec pourrait y accroître sa part du marché tout en améliorant sa balance touristique.

Un leadership québécois

Il faudra donc poursuivre les efforts déjà entrepris en évitant de laisser dans ce domaine tout le leadership entre les mains de ceux qui sont censés défendre les intérêts du Québec à Ottawa. Bien sûr, ce n'est pas le rapatriement de la constitution tel que décidé en novembre dernier qui accorde plus de latitude au Québec. La marge de manoeuvre demeure plus étroite que jamais d'autant plus que nos «représentants» à Ottawa sont décidés à faire du Québec rien de plus qu'une province comme les autres.

Il faudra donc que le gouvernement du Québec redouble de vigilance, sinon ce sont d'autres que nous qui tireront les

marrons du feu. Car, comme l'a fait remarquer Monsieur Jacques-Yvan Morin au colloque du C.Q.R.I. en citant Emmanuel Berl: «Dans le monde d'aujourd'hui la nation qui n'a pas pour la défendre sur le plan externe un état est comme un agneau parmi les loups». En langage moins imagé on pourrait tout simplement dire dans le domaine des relations extérieures, comme dans d'autres, on n'est jamais mieux servi que par soi-même. Il est temps de comprendre ce principe en ce qui regarde nos relations avec les États-Unis.

1. *Le Devoir*, 9 octobre 1981.
2. Le complexe d'Oedipe du Québec, *l'Actualité*, décembre 1981.
3. Coopération éducative, direction États-Unis, document non publié.
4. Direction Amérique du Nord, *Québec économique*, vol. 3, no. 2, 1981.
5. Statistique Canada, Voyages entre le Canada et les autres pays, catalogue 66-201.
6. Source: Bureau de la statistique du Québec.

«LA RÉPONSE DU QUÉBEC»

Pour renseigner les citoyens sur les divers aspects du problème politique canadien, un volume de 428 pages a été publié. Les principaux sujets traités portent sur le mode d'amendement à la constitution le caractère distinctif de la société québécoise, les pouvoirs économiques, les revendications économiques et fiscales, le rapatriement, la charte des droits, la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux, etc.

37 personnalités ont collaboré à cet ouvrage collectif. Notons entre autres Richard Arès, Marcel Côté, Jean Cournoyer, Paul Couture, Robert Décary, Guy Descary, Léon Dion, Éric Forest, Rosaire Morin, Marcel Piché, Jean-Louis Roy, Léonard Roy, Lucien Saulnier, etc.

Vous auriez intérêt à vous procurer ce livre qui présente une vue d'ensemble des débats constitutionnels. Vous pouvez même en faire don à l'un de vos amis.

\$10.95 le volume

ADRESSEZ VOTRE CHÈQUE ET COMMANDE À

CONSEIL D'EXPANSION ÉCONOMIQUE

1450, RUE SAUVÉ OUEST

MONTRÉAL H4N 1C5

(514) 337-7244

Les avantages économiques de la récupération des pouvoirs dans les domaines de la monnaie

par PIERRE-ANDRÉ JULIEN
Directeur
Laboratoire en économie et gestion
des systèmes de petites dimensions

«L'ironie du sort a voulu que l'attitude agnostique de Keynes, due à l'importance qu'il attachait au rôle des anticipations, ait été défigurée, dans les versions formalisées du modèle keynesien, et soit devenue la plus mécanique et la plus naïve de toutes les hypothèses sur les anticipations, à savoir: le futur sera identique au présent. Dans un monde habitué au progrès, cela représente une vision très pessimiste du futur.»

Robert Mundell, *Croissance et inflation.*

Des relations entre développement, monnaie et balance des paiements, Paris, Dunod, 1977, p. 1.

La théorie monétaire est une des plus complexes ou du moins l'une des plus difficiles à comprendre pour les non spécialistes. C'est pourquoi, dans le débat à propos de la Souveraineté-Association du Québec avec le Canada, le problème monétaire est trop souvent soit escamotée, soit utilisée pour faire la chasse aux sorcières. Pourtant ce système monétaire joue non seulement un rôle de lubrifiant mais a une influence active pour ralentir ou stimuler l'économie. Aussi une meilleure connaissance ou un meilleur contrôle de son

action n'est pas négligeable pour un gouvernement ou une société qui veulent intervenir dans leur destin.

Une bonne connaissance de ce domaine est d'autant plus essentielle que le régime prévu de Souveraineté-Association qui semble à première vue vouloir conserver le statu-quo. En effet les changements prévus par la récupération des pouvoirs avec l'avènement de la souveraineté québécoise entendent maintenir d'une part, une seule monnaie et une banque centrale, et d'autre part la libre circulation des biens, des capitaux et des individus entre les partenaires de l'union économique.

Les travaux du comité d'étude sur les coûts du fédéralisme ont montré les avantages du maintien, après la proclamation de l'indépendance politique du Québec, de l'union monétaire entre les partenaires canadiens. Cette conservation ne veut pas dire la même structure de pouvoirs et les mêmes institutions. Les réaménagements porteront entre autres sur la création de banques de réserve régionales et surtout sur le droit de regard direct du gouvernement du Québec sur les politiques monétaires de l'Union Québec-Canada. Ces accommodements nouveaux apporteront des avantages complémentaires certains qui devront compenser les inconvénients liés à la limite de souveraineté de cette union pour le Québec.

Rappelons, pour comprendre notre propos, que la monnaie a trois rôles, le premier permettant l'échange des biens et services par son intermédiaire, le second donnant une certaine valeur de référence à ceux-ci, le troisième autorisant une forme de thésaurisation ou d'épargne. La monnaie sonnante et de papier est émise par l'Hôtel des monnaies et est multipliée, selon un mécanisme relativement contrôlé, par le système des dépôts bancaires. À cette monnaie réelle ou scripturale s'ajoutent les actifs liquides ou la quasi-monnaie, soit au total en mars 1979, plus de \$105 milliards ou environ 40% du produit intérieur brut canadien. N'étant pas convertible, la valeur de cette monnaie repose entièrement sur la confiance de ses utilisateurs.

Les pouvoirs constitutionnels

Les pouvoirs constitutionnels fédéraux sur la politique monétaire et sur la banque du Canada repose sur l'article 91 de l'A.A.N.B. de 1867 qui spécifie très clairement que le «système monétaire, l'émission de papier monnaie, les reconnaissances de dette et billets à ordre, la monnaie légale»¹ relèvent exclusivement de la compétence du gouvernement d'Ottawa. Cette compétence porte aussi sur les opérations bancaires, l'incorporation des banques générales et d'épargne faisant affaire dans plus d'une province, la fixation des taux d'intérêts². C'est cette compétence exclusive qui a empêché le gouvernement créditiste de l'Alberta en 1936-37 d'intervenir dans le fonctionnement des banques et dans le crédit bancaire en émettant des «dividendes nationales».

Les entreprises financières contrôlées par le fédéral demeurent cependant soumises aux lois provinciales d'application générale. Enfin la compétence est partagée ou mal précisée à l'égard des compagnies de fiducie et de prêts hypothécaires, les entreprises de valeurs mobilières et immobilières et les compagnies d'assurances.

La banque du Canada

En vertu de ces pouvoirs exclusifs, le ministre des Finances du Canada siège de facto (mais sans droit de vote) à la Banque du Canada. Celle-ci comprend aussi douze administrateurs nommés pour un mandat de trois ans renouvelable, un gouverneur et un sous-gouverneur, recommandés par les administrateurs, pour un mandat de sept ans renouvelable.

Ses responsabilités sont en résumé les suivantes:

- 1) Elle régit l'émission de monnaie par l'Hôtel des monnaies.
- 2) Elle établit la quantité de monnaie que les banques à chartre sont obligées de mettre en réserve³.
- 3) Elle agit comme banquier (par exemple en gérant la dette publique) et agent fiscal du gouvernement du Canada.
- 4) Elle gère le fonds de devises étrangères et la masse d'or canadienne.
- 5) Elle supervise les opérations des douze banques à chartre en vérifiant leurs transactions, en précisant la politique de

réescompte, et en émettant des directives ou des conseils («persuasion morale»).

- 6) Enfin, elle contrôle l'offre de monnaie intérieure par ses «politiques de marché libre»⁴, c'est-à-dire en achetant ou en vendant au besoin des titres du gouvernement canadien sur le marché des obligations.

La Banque du Canada a trois objectifs stratégiques. Premièrement, elle doit assurer une saine structure des institutions privées monétaires en favorisant une certaine concurrence tout en minimisant les possibilités de faillite⁵. Deuxièmement, elle doit soutenir l'activité économique du pays en améliorant l'emploi tout en limitant les poussées inflationnistes; cet objectif est réalisé par le contrôle de l'offre de monnaie à l'aide des moyens énoncés déjà plus haut: d'abord la politique de marché libre⁶, ensuite l'émission de monnaie, le contrôle de la réserve secondaire des banques à charte, le taux de réescompte, les avis aux banques à l'égard de leur politique de crédit, etc. Troisièmement, elle doit défendre la valeur de la monnaie canadienne face aux monnaies étrangères et ainsi intervenir dans les mécanismes affectant la balance des paiements.

C'est le troisième objectif qui, d'après certains auteurs⁷ limite le plus la marge de manoeuvre de la politique monétaire canadienne. À titre d'exemple, arrêtons-nous à l'instrument du taux de réescompte qui affecte (le plus souvent indirectement par son impact psychologique) tous les autres taux d'intérêts. Cet instrument ne peut jouer comme la Banque le voudrait à cause de la dépendance économique du Canada vis-à-vis les États-Unis. En effet il doit s'adapter aux taux américains de façon à ce que en moyenne les taux d'intérêts canadiens soient supérieurs à ceux-ci, afin d'attirer des capitaux de placement étrangers⁸, et ce pour compenser les déficits croissants du compte canadien des échanges de biens et de services avec les États-Unis.⁹

Certaines faiblesses de la politique monétaire

La politique monétaire a aussi peu d'effets sur les firmes multinationales qui peuvent financer directement leurs inves-

tissements à même leurs propres fonds (à long terme, plus de 60% des investissements des entreprises au Canada proviennent de l'auto-financement), ou recourir au marché international par l'intermédiaire de leur siège social ou de leurs succursales à l'étranger. C'est pourquoi des économistes affirment que cette politique est discriminatoire envers les petites et moyennes entreprises dont la source principale de fonds demeure les banques ou envers la construction résidentielle très redevable de la disponibilité en prêts hypothécaires.

Ajoutons le caractère asymétrique de l'impact conjoncturel de la politique monétaire. Ainsi une politique de monnaie rare semble plus efficace que le contraire. Une vente de \$10 millions d'obligations par la Banque du Canada sur le marché libre tend à diminuer la masse des dépôts bancaires d'environ \$5 millions, ce qui influence directement le comportement des banques à charte vis-à-vis les emprunteurs. Par contre la Banque ne peut obliger les hommes d'affaires à investir ou les citoyens à emprunter même si elle rend la monnaie « facile » en période de « pessimisme » économique. D'autant plus que la Banque n'a aucun moyen d'influencer la vitesse monétaire.

Cette faiblesse de la politique monétaire a amené les autorités monétaires à l'utiliser dans la dernière décennie surtout pour combattre l'inflation ou répondre aux problèmes de la balance paiements. Or, à plusieurs reprises, ces objectifs ont joué contre le Québec.

Ainsi Pierre Harvey¹⁰, suivi d'Yves Rabeau¹¹, a montré que la préférence canadienne pour la lutte à l'inflation a fait que le Québec (et les Provinces maritimes) a dû payer un coût très élevé en chômage. De même les périodes de surévaluation du dollar canadien (de 1955 à 1961 ou de 1972 à 1975) ont été particulièrement nocives pour des industries comme les pâtes et papier¹². Elles ont été causées en partie par une politique trop libérale du gouvernement canadien vis-à-vis les capitaux directs étrangers et par son invitation, à cause des taux d'intérêts élevés, aux agents privés et publics canadiens à aller emprunter sur les marchés extérieurs (États-Unis, Allemagne, Japon, etc.).

Ces remarques sur les faiblesses de la politique monétaire ne sont pas destinées à insinuer que cette politique est totalement inopérante; mais elles ont pour but de montrer que son efficacité est beaucoup moins grande que certains peuvent le penser et que par conséquent la perte de son plein contrôle a moins d'effets sur la souveraineté qu'en aurait la réduction des pouvoirs en matière fiscale ou budgétaire.

L'union monétaire

Le régime de souveraineté-association n'affectera évidemment pas le rôle de la monnaie et ne diminuera pas en soi les contraintes de la politique monétaire à l'intérieur du système nord-américain. Tout au moins il essaiera de faire en sorte que cette politique tienne plus compte des besoins de l'économie du Québec. Les changements les plus importants surviendront au niveau des organismes monétaires avec la création de Banques de réserve régionales au Québec et au Canada, liées à un organisme central de coordination.

Ainsi l'Hôtel de la monnaie pour l'émission de la liquidité monétaire, le système de compensation Québec-Canada pour permettre les règlements entre le système financier du Québec et celui du Canada, le contrôle du fonds des devises étrangères possédé conjointement, et enfin un comité «d'opérations de marché libre» pour réglementer les achats et ventes de titres par les Banques de réserve, relèveront de l'organisme central de coordination.

D'une part des représentants des Banques régionales, siègeront et ainsi participeront à l'élaboration de la politique monétaire et de crédit de la Banque centrale, soit la politique monétaire intérieure générale et celle du taux de change. Une alternance Québec-Union canadienne pourra être instaurée pour la nomination du gouverneur de la Banque centrale. D'autre part cette dernière aura un rôle d'arbitrage entre les intérêts canadiens et québécois lorsque ceux-ci différeront.

Ainsi les Banques de réserve régionales auront pour rôle:

- 1° d'être les agents financiers et fiscaux de leur gouvernement respectif¹³;

- 2° de recevoir et d'administrer les réserves-encaisse et de surveiller l'application des dispositions légales des banques¹⁴, caisses populaires, ou autres organismes financiers accrédités.
- 3° de gérer le système de compensation à l'intérieur du territoire;
- 4° d'effectuer les opérations de marché libre sous la juridiction du «Comité central d'opérations de marché libre».
- 5° d'établir certaines politiques particulières de crédit à l'intérieur d'une marge fixée par l'organisme de coordination.

Cette marge ne peut être cependant que faible à cause de la fluidité du marché financier qui continuera à prévaloir aussi bien dans l'Union Québec-Canada que dans le régime actuel. Aux États-Unis, le système des «Federal Reserve Banks» permet à une Banque de réserve d'une région d'avoir, par exemple, un taux de réescompte légèrement différent d'une autre Banque, mais pour un temps limité; cependant cette différence est possible à cause d'une structure bancaire très peu centralisée¹⁵ et à cause de l'énorme étendue de l'économie, ces deux facteurs faisant en sorte que le marché financier est moins fluide qu'au Canada.

Les avantages de la récupération des pouvoirs monétaires pour le Québec

L'union monétaire, contrairement au système actuel, va donner au Québec un droit de regard institutionnalisé sur la politique monétaire générale et va apporter quatre groupes d'avantages plus spécifiques: des revenus supplémentaires, une amélioration du marché financier, une certaine possibilité d'action sur la conjoncture, un pouvoir d'intervention sur la propriété des institutions financières.

Le nouveau système permettra 1) au président et à quelques directeurs de la Banque de réserve régionale¹⁶ de siéger à la Banque centrale avec le pouvoir de faire valoir les intérêts du Québec à côté des intérêts du Canada et ainsi 2) de participer à l'élaboration de la politique monétaire des deux partenaires en coordination avec les politiques fiscales et

budgétaires contrôlées par le Québec. C'est probablement l'avantage le plus important, avantage qui peut cependant difficilement se quantifier.

Cette participation permettra de mieux tenir compte des différents cycles économiques entre le Québec et le Canada, et ainsi de mettre un terme à la trop grande influence de la conjoncture ontarienne sur la politique monétaire¹⁷. Pierre Fortin a calculé qu'une prise en compte directe de la conjoncture québécoise dans les politiques centrales se traduirait par la diminution du taux de chômage au Québec; et une baisse de seulement $\frac{1}{2}$ unité du taux de chômage augmenterait ainsi le P.I.B. du Québec d'environ \$750 millions en dollars et avec les chiffres de 1979¹⁸.

Le gouvernement du Québec perçoit actuellement environ 16% du P.I.B.; de l'augmentation de \$750 millions, il retirerait ainsi \$118 millions en revenus fiscaux supplémentaires; en récupérant tous les pouvoirs fiscaux, cette somme passerait à \$214 millions¹⁹.

L'union monétaire permettra aussi de participer aux délibérations des organismes internationaux comme le F.M.I. et la B.I.R.D. à l'intérieur ou même à l'extérieur de la Banque centrale²⁰, et ainsi d'avoir son mot à dire dans les transactions internationales qui affectent l'économie du Québec ou celle de ses partenaires économiques²¹.

Des avantages financiers

De plus de nouveaux revenus proviendront du partage du «droit de seigneurage» et de la prise en main de la gestion de la dette publique québécoise par la Banque de réserve

Dans le premier cas, la Banque du Canada, en gérant les fonds du gouvernement fédéral, en achetant et vendant des obligations sur le marché libre ou en encaissant leurs intérêts, en utilisant les réserves obligatoires des banques à charte, en prêtant aux courtiers boursiers accrédités ou parfois aux banques à charte, en effectuant différentes transactions sur le marché des devises, a apporté au compte du receveur général du Canada en 1977, la somme de \$786 millions, soit la différence entre des revenus de \$844 millions et des dépenses

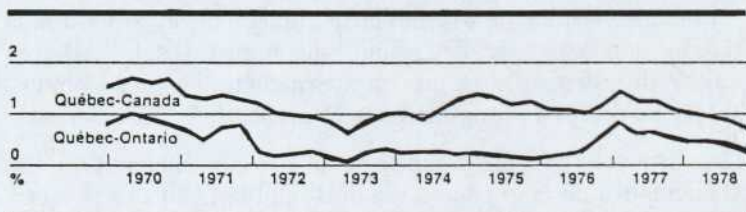
de \$58 millions. En retenant le taux de 25%, soit la part des impôts fédéraux provenant du Québec, cela voudra dire environ \$196,5 millions de revenus supplémentaires pour le Québec en dollars de 1979. Cette somme n'est pas énorme dans un budget de plus de \$11 milliards, mais elle représente plus que les dépenses actuelles réunies des ministères des Affaires culturelles, des Affaires intergouvernementales, des Communications et des Consommateurs et institutions financières.

Un autre bénéfice financier pour le gouvernement québécois viendra de la gestion de la dette publique et des revenus fiscaux. La Banque du Canada y consacre actuellement une partie de ses dépenses de \$58 millions. Une part de ce montant sera disponible, pour le Québec, part cependant moins élevée que le 25% des recettes fiscales fédérales au Québec, puisque d'un côté l'organisme central continuera d'exister avec certaines responsabilités et que de l'autre côté une partie de la dette fédérale reviendra au Québec lors du partage des avoirs après l'indépendance et demandera une administration complémentaire; ce gain peut être évalué entre \$5 et \$10 millions.

Un allègement sur le marché financier

Enfin cette récupération des pouvoirs permettra un allègement sur le marché financier pour le gouvernement du Québec. Le gouvernement du Québec paie habituellement entre 0,6 et 1,6 point de plus en intérêt pour ses obligations que le gouvernement fédéral pour les siennes (graphique 1).

GRAPHIQUE I
ÉCART ENTRE LES TAUX DE RENDEMENT
DES OBLIGATIONS FÉDÉRALES,
ONTARIENNES ET QUÉBÉCOISES, 1970-1978.



Source: Discours sur le budget, 1979-1980, ministère des Finances du Québec, 1979, Annexe II, p. 11.

Une partie de cette différence s'explique par les facteurs suivants:

- 1) D'abord la Banque du Canada garantit des titres du gouvernement fédéral alors qu'elle ne le fait pas pour les obligations provinciales. Cette garantie est d'autant plus importante qu'elle provient du seul organisme au Canada qui peut au besoin créer de la monnaie.
- 2) Ensuite la Banque du Canada achète pour elle-même des titres nouveaux du gouvernement fédéral pour ses opérations de marché libre²².
- 3) De plus, d'une part, elle utilise les réserves primaires des banques à charte qu'elle détient pour soumissionner sur le marché des obligations fédérales et, d'autre part, elle invite ces mêmes banques à faire en bonne partie de même pour leur réserve secondaire. C'est ainsi que les banques à charte seules financent environ 50% des obligations du gouvernement fédéral, soit, en 1976 un montant de \$11,8 milliards. À titre de comparaison, les banques à charte n'ont acheté cette année-là que 1,7% des obligations des gouvernements provinciaux.
- 4) La Banque fait toujours une offre globale à rendement maximal pour l'ensemble des obligations à court terme (les bons du trésor) offertes hebdomadairement; ce rendement

constitue le taux que les courtiers ne peuvent dépasser s'ils désirent effectivement acheter des titres; il a donc un effet direct dans l'évolution des taux d'intérêts du gouvernement fédéral en empêchant le marché privé de soumissionner à taux de rendement plus élevé.

- 5) Enfin pour les obligations de plus long terme, la Banque tend à prédisposer le marché à l'acceptation de ces titres en particulier en libérant le marché monétaire²³.

Ces mesures vaudront pour les titres du gouvernement du Québec puisque la Banque régionale remplira le même rôle échu actuellement à la Banque centrale pour les besoins du gouvernement fédéral.

Mais quel sera l'effet d'une telle intervention de la Banque de réserve du Québec sur les titres vendus par le gouvernement du Québec? Prenons comme hypothèse que la différence entre les taux de rendement des obligations de l'Ontario et le taux des obligations du Québec repose sur des raisons purement économiques et que la nouvelle intervention de la Banque de réserve du Québec affectera uniquement l'écart dû à la position privilégiée du gouvernement fédéral sur le marché monétaire. Il est à supposer que cette intervention fera probablement disparaître la différence entre l'écart des obligations de l'Ontario et du Québec et l'écart des obligations fédérales et du Québec. Ce gain d'environ $\frac{3}{4}$ de point diminuera le coût du service de la dette directe d'environ \$37 millions ou environ 6% du coût des intérêts annuels²⁴. Cette action pourra avoir aussi un effet sur la dette garantie, surtout si certains organismes québécois comme l'Hydro-Québec sont agréés par la Banque de réserve comme les obligations de la Banque fédérale de développement étaient agréées par la Banque du Canada avant 1975.

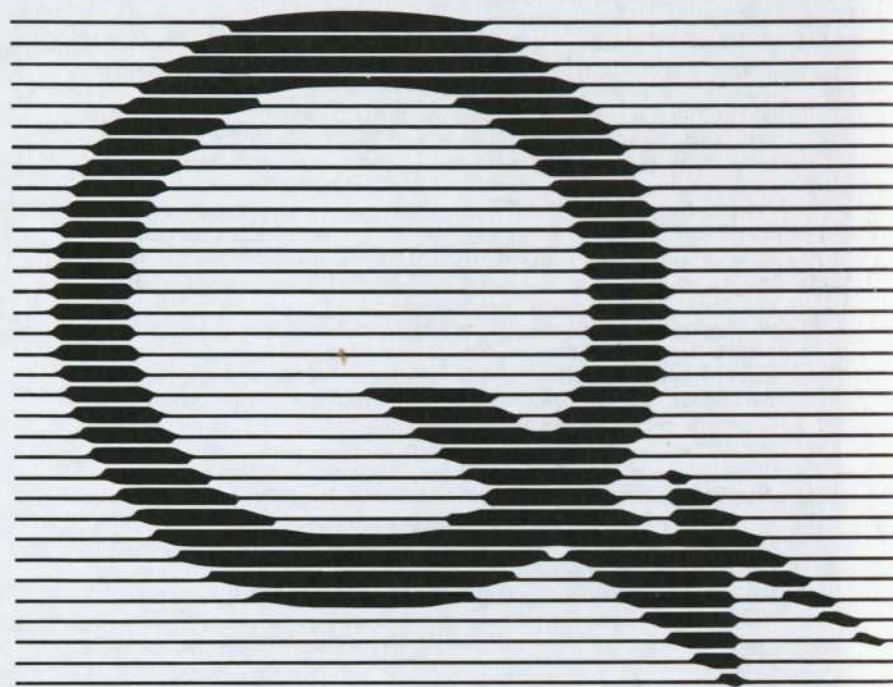
Rappelons encore ici que légalement il aurait été possible que la Banque du Canada achète des titres des provinces, bien qu'elle ne l'ait jamais fait, du moins depuis bien longtemps; mais la loi de 1967 a fait disparaître ce droit provenant, semble-t-il, de l'esprit des membres de la Commission McDonald beaucoup plus décentralisateur que le gouvernement fédéral²⁵.

Conclusion

Bref, la Souveraineté-association du Québec n'est pas uniquement un problème politique. Elle pourra se manifester par des gains économiques appréciables pour le Québec. Et même dans le cas où «l'association» primera sur la «souveraineté», tel dans l'union monétaire, les gains évalués en dollars de 1981 pourront facilement dépasser \$500 millions. C'est une perte de plus qu'on peut faire porter au système fédératif actuel.

1. Selon la version officielle: «The currency coinage, The issue of paper money, bills of exchange and promissory notes, legal tenders».
2. Dans ce cas, la constitution n'est pas claire, du moins quant aux contrats avec des particuliers et aux obligations municipales ou provinciales.
3. Il s'agit ici de la réserve secondaire puisque le pourcentage de réserve de trésorerie ou primaire est établi par la loi.
4. En anglais, «open market policy».
5. Plusieurs économistes doutent du caractère concurrentiel du système bancaire canadien, surtout alors qu'environ 90% des dépôts sont contrôlés par les cinq plus grandes banques, soit la Royale, l'Impériale de Commerce, la Montréal, la Nouvelle-Écosse et la Toronto-Dominion.
6. En 1977, les opérations nettes de la Banque du Canada avec les négociants en valeurs mobilières et les banques à charte ont fait augmenter la valeur en bons du Trésor de \$1 598. millions et diminuer celle des obligations de \$91,5 millions. Source: Banque du Canada, *Rapport annuel*, annexe, Tableau III.
7. W. PORTER, «Rapport de la commission royale d'enquête sur la monnaie et les institutions financières», Ottawa, 1962 et H. JOHNSON, «Les retards dans les effets de la politique monétaire du Canada», *L'actualité économique*, juillet-septembre 1963.
8. En particulier par la vente d'obligations provinciales, municipales (Montréal), de l'Hydro-Québec, etc.
9. Cette liaison a même été relativement institutionnalisée entre 1971 et 1973 à la suite de la condition imposée au Canada par le président Nixon de conserver une réserve minimale de dollars américains pour ne pas être assujettie à la taxe spéciale sur les investissements américains à l'étranger. Ajoutons que certains économistes commencent à mettre en doute l'à-propos de cette politique, suite aux hausses de plus en plus élevées du taux préférentiel des grandes banques américaines. Voir à ce propos, M. NADEAU, «Crosbie écarte une hausse immédiate des taux d'intérêts», *Le Devoir*, 22 août 1979, p. 11.
10. P. HARVEY «Comparaison interrégionale des taux de chômage: le Québec et le reste du Canada», *L'actualité économique*, 47,3 (1971), p. 452-475.

11. Y. RABEAU (1972). «La structure des dépenses en biens et services du gouvernement fédéral au Québec et la croissance économique», *L'actualité économique* 48,1 (1972), p. 62-84.
12. Au contraire, la période actuelle, avec un dollar déprécié, est avantageuse pour le Québec. Mais il faut dire que cette dépréciation n'a pas été décidée par le gouvernement canadien mais est plutôt le résultat du rajustement du dollar canadien qui a suivi la montée rapide des coûts et des prix au Canada (rajustement initié et accéléré par la dépréciation du dollar américain sur le marché international et du ralentissement des emprunts canadiens aux États-Unis). (COURCHESNE, 1975). Notons à ce propos que les adversaires de la Souveraineté-association (ne retenant d'ailleurs que l'aspect souveraineté), qui annoncent les pires catastrophes suite à une hypothétique dévaluation du dollar québécois sont les mêmes qui vantent les mérites d'une dévaluation du dollar canadien.
13. Ainsi chaque État sera libre de faire gérer sa dette publique par sa Banque de réserve. Mais d'une façon ou d'une autre cette Banque détiendra des titres de son gouvernement ou d'entreprises publiques accréditées et ces titres constitueront la contrepartie des billets émis, titres nouveaux ou anciens provenant du partage de la dette canadienne.
14. Aux États-Unis, dans la plupart des États, le système de succursales n'est pas permis; ce qui fait que chaque comptoir bancaire est relativement indépendant des autres tout en étant liés juridiquement jusqu'aux Banques de réserve.
15. Par exemple la nouvelle politique du gouvernement québécois du crédit fiscal pour l'achat de nouvelles actions de firmes québécoises, même si elle avait été regardée avec un peu de scepticisme par les financiers, a commencé à avoir de l'effet sur le marché boursier, et contribue à différencier quelque peu le marché financier québécois des autres marchés canadiens.
16. Ce problème de la représentation du Québec relève du niveau politique. Mais l'objectif est clair, soit le pouvoir du Québec de faire valoir directement son point de vue sur la politique monétaire de l'Union Québec-Canada.
17. P. HARVEY, *opus cité*; et Y. RABEAU, *opus cité*.
18. P. FORTIN «La dimension économique de la crise politique canadienne», *Analyse de politique*, IV, 3 (1978), p. 309-324.
19. En 1979, tous les paliers de gouvernement percevaient au Québec 40,0% du P.I.B., soit 39,2% pour le gouvernement du Québec, 32,3% pour celui fédéral et 28,5% pour le palier local. Source: *L'économie document de référence*, le sommet économique du Québec, mai 1977, p. 120.
20. Ainsi, les membres de l'Union monétaire de l'Afrique de l'Ouest sont membres du F.M.I.
21. Soit le Canada et ses partenaires commerciaux internationaux.
22. De 1972 à 1976, la Banque du Canada a acheté entre 10% et 14% des obligations offertes par le gouvernement fédéral.
23. La vente d'obligations doit être préparée de longue date. Par exemple la Banque peut diminuer les taux de réescompte et donc affecter d'avance les taux d'intérêts du marché obligataire.
24. Le service de la dette a coûté \$610 millions en 1977-78. Source: «Discours sur le budget, 1979-80», ministère des Finances du Québec.
25. Voir aussi les recommandations en ce sens du C.E.C. dans *Efficacité et réglementations*, Ottawa, 1976.



Hydro-Québec

assure

**l'avenir énergétique
des Québécois**

À contre-courant

Les ambiguïtés d'un triangle

par ROGER DUHAMEL

En présentant ses lettres de créance, le nouvel ambassadeur de France au Canada, Son Excellence Jean Béliard, s'est loué de l'étroitesse des liens tissés au cours des années entre nos deux pays et il a bien pris soin de souligner que «cette solidarité... s'enrichit de l'amitié fraternelle qui nous lie tout particulièrement à ces six millions de Canadiens de souche française répartis sur l'immensité de votre territoire et principalement au Québec.» C'était faire ressortir, avec une discrétion toute diplomatique, un fait historique qu'aucun entêtement ne parviendra jamais à gommer.

Ces liens étroits auraient donc même résisté aux tensions subies au moment de l'activité séditeuse menée par le Front de Libération du Québec. Il paraît en effet qu'à cette époque M. John Starnes, ancien chef du service de sécurité (renseignements et contre-espionnage) à la Gendarmerie royale, a consulté le premier ministre Trudeau, lui faisant part de son intention de réserver une «surveillance spéciale» à l'ambassade de France à Ottawa. C'était là l'initiative d'un fonctionnaire loyal et zélé... L'opération était délicate en diable — espionner ses amis, c'est vraiment très indélicat! — et M. Trudeau ne s'y est pas trompé. Aussi bien a-t-il courageusement prévenu son interlocuteur dans les termes suivants: «Si vous vous faites prendre, je devrai démentir avoir été informé.» Surtout, n'avouez jamais, recommande-t-on aux maris trop galants...

L'affaire a brièvement rebondi l'été dernier, au lendemain de la publication d'un volumineux rapport d'enquête sur les traficotages de la GRC. Au cours d'une conférence de presse, le premier ministre a refusé de corroborer ou de nier ce propos vieux de plus de dix ans, en invoquant que le secret doit être maintenu dans les affaires concernant la sécurité nationale. Ce qui est hors de tout doute, c'est que les autorités canadiennes ont pendant très longtemps soupçonné des agents français de procurer une assistance technique et financière aux organisations séparatistes. Nous en sommes encore à attendre le moindre élément de preuve.

La victime par excellence de ce harcèlement fut sans contredit M. Philippe Rossillon, que M. Trudeau a appelé, avec beaucoup d'élasticité verbale, un «agent plus ou moins secret» et qu'il a accusé de fonctionner d'une manière «clandestine et subreptice.» On reprochait à M. Rossillon (qui est peut-être encore chargé de mission au ministère des Relations extérieures) de participer à des actions subversives visant à conduire le Québec à l'indépendance. Le principal intéressé a dans le temps ramené cette malveillance au niveau de «bobards erronés colportés par une fraction orangiste et francophobe de l'opinion canadienne-anglaise.» Je suis moins assuré que lui qu'il n'y ait pas eu quelques voix canadiennes-françaises empressées à se joindre à ce chœur piaillant. Somme toute, ce ne fut là qu'un nuage sans conséquence au firmament des relations franco-canadiennes.

Une dépêche d'adieu de Gérard Pelletier

Au terme d'une mission de près de six ans à Paris, Son Excellence Gérard Pelletier a transmis au ministère une dépêche d'adieu où il s'applique à dégager les lignes maîtresses de nos rapports au triple plan politique, économique et culturel. Il est tout à fait conforme aux usages qu'il ait rédigé ce texte en forme de testament; il l'est beaucoup moins qu'il ait été divulgué dans la presse. Qui a pris l'initiative de cette fuite? Mystère et boule de gomme. En tout cas, il nous étonnerait beaucoup que l'auteur du mémoire ait collaboré à sa diffusion insolite.

Est-il opportun de mentionner que ce message témoigne d'autant d'intelligence dans sa conception que d'élégance dans l'écriture? M. Pelletier ne se désintéresse pas des questions d'intendance et il dénonce d'un trait rageur «les tracasseries bureaucratiques et l'inefficacité administrative qui caractérisent notre ministère.» Ce qui s'appelle une telle verdeur de langage! M. Mark MacGuigan, notre Vergennes circonstanciel, a aussitôt relevé la flèche du Parthe en déclarant que les opinions émises par notre ancien représentant à Paris lui étaient «personnelles.» La belle affaire! S'attendait-il à ce que M. Pelletier exprimât les réactions d'autrui?

On aura deviné qu'il y a plus important que ces ragots d'office. Fédéraliste sincère et convaincu, le diplomate canadien favorise des relations cordiales et réciproquement avantageuses entre le Canada et la France; dans cette foulée, il redoute fort que le rayonnement accru du Québec ne jette une ombre quelconque sur ce mariage de raison. Francophone lucide et sensible, il sait aussi que le mouvement est sans doute irréversible et il s'empresse de la minimiser en rabaissant la «renaissance québécoise» à un «niveau symbolique.» Il a dû être sur le point d'écrire: «folklorique», et il n'aura pas osé. Au fond, tout cela est assez bonne guerre et il n'y a pas lieu de tenir rigueur au pouvoir central de vouloir vendre sa salade.

Cependant, il ne faut pas courir la prétentaine et s'éloigner abusivement de la cohérence. Voici la nature du paysage qu'aperçoit M. Pelletier au bout de sa lorgnette: «Des éléments gaullistes *peu importants* ainsi qu'un *petit nombre* de gauche professent une sympathie *plus ou moins fervente* pour les tendances sécessionnistes au Québec, alors que *l'immense majorité* des hommes politiques de tous bords considèrent le souverainisme québécois comme *une aventure sans intérêt* pour la France» (ce sont évidemment mes italiques). Ah! voilà qui est frappé: arrière, horde de Sioux indépendantistes! Paraissez, Navarrais, Maures et Castillans à la rescousse d'un Canada doublement océanique!

Nul ne prétendra que tout soit faux dans cette analyse, qui laisse néanmoins surgir une contradiction. Si la position du

Québec sur la place de Paris est aussi marginale qu'on le prétend et surtout qu'on le souhaite, pourquoi un vent de panique balaie-t-il Ottawa chaque fois qu'on y soupçonne un flirt un peu poussé entre l'île Saint-Louis et le cap Diamant? Pourquoi lancer le projet loufoque d'un Commonwealth de langue française dans le but d'amoindrir l'influence de l'Agence de coopération culturelle et technique et de porter un coup bas au Québec? Pourquoi imposer à tout homme politique français la corvée de se rendre préalablement à Ottawa, quand en fait il a rendez-vous avec son homologue québécois? Pourquoi avoir multiplié les obstacles à une entrevue entre messieurs Mitterrand et Lévesque pendant le sommet économique de Montebello? Oui, pourquoi?

M. Pelletier, tout entier à sa proie attachée, frôle la pétition de principe en prétendant que «la tiédeur des relations entre Ottawa et Paris n'est pas le résultat des abus d'intimité franco-québécois; elles en sont la cause.» La phrase, toute brillante qu'elle soit, assimile allègrement l'effet à la cause. Aussi bien est-il imprudent de confondre deux ordres de choses qui n'ont pas entre elles commune mesure. Même à leur plus haute période, les rapports entre le Canada et la France, comme ceux établis entre tous autres pays, n'ont pas à dépasser le niveau de la confiance mutuelle et de la correction diplomatique. Les liens séculaires, même si longtemps assoupis, entre Français et Franco-Québécois sont d'une nature entièrement différente, où les élans du coeur complètent les impératifs de la raison. C'est une dimension qui échappe à beaucoup de gens. Qu'on le veuille ou non, «l'intensification des échanges culturels» demeurera bel et bien «un monopole québécois.» Il ne s'agit pas là d'une exclusive chauvine, mais de l'admission d'un fait sociologique qu'il est puéril (et un peu pervers) de chercher à rapetisser pour en retirer les revenants-bon politiques.

Et la découverte du Canada

Il va de soi que M. Pelletier se situe sur un terrain plus solide quand il déplore que les échanges commerciaux entre les deux pays n'aient enregistré qu'un «progrès modeste.» Toutefois, une fois de plus, la spécificité québécoise refait surface.

Lors de son passage au Canada, en septembre dernier, le ministre d'État au Plan et à l'Aménagement du territoire, M. Michel Rocard, le mal-aimé du gouvernement socialiste, notait que même au secteur économique, les relations franco-québécoises sont en quelque sorte privilégiées: si les exportations de la France vers le Canada s'établissent annuellement à \$400 millions environ, plus de la moitié de ces produits, soit 53 pour cent, sont destinés à la clientèle québécoise. Pratiquerait-on dans les autres provinces un boycott antifrçais? N'est-il pas plus vraisemblable de penser qu'intervient ici encore une affinité culturelle subtile qui favorise l'article de Paris, la moutarde de Dijon et les tripes à la mode de Caen!

En terminant son billet de confession — comme l'on disait au temps lointain où l'on ne se référait pas encore à feu l'unanimité —, l'ambassadeur Pelletier, se souvenant qu'il est d'abord un écrivain de qualité, écrit ce paragraphe malicieux:

«Concluons par un dyptique. La France ayant découvert le Canada en 1534, il serait grand temps que le Canada lui rende la pareille. Par ailleurs, après une seconde découverte du Québec au début des années 60, la France aurait avantage à redécouvrir au plus tôt le Canada dans sa totalité.»

Le parallèle est séduisant, encore qu'il blesse un peu la symétrie. S'il est vrai que Jacques Cartier jouit d'une priorité chronologique de quelque 75 ans sur le fondateur de Québec, il serait bon de rappeler que Champlain ne s'est pas contenté d'hiverner, il a su fonder un établissement durable. Au reste, Cartier lui-même s'est rendu à Stadaconé et à Hochelaga, sans même songer, le malheureux, à reconnaître sur les rives de l'Outaouais ce qui deviendrait beaucoup plus tard Ottawa! Il lui a suffi de pénétrer en Amérique en remontant la voie royale du Saint-Laurent, cette artère vivante au coeur du pays québécois. Son sillage traçait la signature de notre appartenance profonde.

VOUS ET NOUS

**ENSEMBLE...
POUR LA VIE**

ASSURANCE-VIE

- ✓ Avec ou sans participation
- ✓ Sécurité familiale
- ✓ Éducative
- ✓ Commerciale
- ✓ Hypothécaire

RENTES

- ✓ Viagères
- ✓ Épargne-retraite
- ✓ Écono-rente
- ✓ À versements invariables

ASSURANCE COLLECTIVE

- ✓ Vie
- ✓ Indemnité hebdomadaire
- ✓ Assurance-maladie
- ✓ Dentaire
- ✓ Rente mensuelle d'invalidité

PLANIFICATION SUCCESSORALE — CONVENTION ENTRE ASSOCIÉS



**L'ÉCONOMIE
MUTUELLE-VIE**

SIÈGE SOCIAL

385 est, rue Sherbrooke,
Montreal Que H2X 3N9
Tel 842-8221

AGENCES ET UNITES

Drummondville, Granby, Joliette
Laval, Mont-Laurier, Montreal
Ottawa, Quebec, Rive Sud
Saguenay - Lac St-Jean,
St-Hyacinthe, Sherbrooke
Thetford-Mines

Interrogation sur le Québec

Une identité à définir: les documents officiels

par ANDRÉ D'ALLEMAGNE

Rapports de commissions d'enquête, lois et même oeuvres de ministres témoignent du souci constant qu'ont eu les divers gouvernements québécois de définir leur société. L'accession au pouvoir d'un parti indépendantiste ne fera que pousser plus loin cette entreprise, pour en arriver d'ailleurs à des résultats qui ne s'écarteront guère de ceux du passé.

La Commission Gendron (1972)

Contrairement aux commissions antérieures dont nous avons examiné les rapports, la Commission Gendron (officiellement appelée *Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec*) ne cherche pas à définir la société québécoise, du moins explicitement. Certains passages de son rapport, cependant, sont intéressants à cet égard par les conclusions qu'on peut en tirer:

«Pour certaines personnes et pour certains groupes, la langue, soit le français en l'occurrence, symbolise l'aspiration des Canadiens français — conforme au mouvement contemporain d'autodétermination politique à base nationale ou ethno-culturelle — à une plus grande reconnaissance du «fait» français dans la vie publique canadienne, cela dut-il comporter une action qui s'exercerait en dehors du cadre constitutionnel canadien tel que nous le connaissons...»¹ «Cependant, on doit noter que si le principe de l'autodétermination nationale compte parmi les grandes règles du droit international contemporain — règles qui

sont nées du libéralisme du XIX^e siècle et qui ont trouvé une application particulière dans les mouvements de décolonisation et d'indépendance d'après-guerre — ni la théorie ni la pratique du droit international n'établissent que ce principe doive être mis en oeuvre par la rupture d'un État multinational plutôt que par le pluralisme politique, le fédéralisme et la décentralisation dans cet État.»²

On peut donc supposer que la commission reconnaît implicitement un caractère national à la collectivité canadienne-française puisqu'elle évoque à son sujet le principe de l'autodétermination nationale. On notera d'ailleurs que le Canada est présenté ici comme un «État multinational». Enfin, la première recommandation de la commission autorise le même jugement:

«La Commission recommande au gouvernement québécois de proclamer immédiatement le français *langue officielle* du Québec et le français et l'anglais *langues nationales* du Québec...»³

Quoi que l'on puisse penser par ailleurs de l'étrangeté d'une telle formule, on peut croire, en se fondant sur une logique élémentaire, que si la commission propose la reconnaissance de deux «langues nationales», c'est qu'il existe à ses yeux deux collectivités nationales. Mais cette considération n'est qu'implicite. La Commission Gendron ne se préoccupe pas définir la culture ni la nation, ni les liens qui existent entre les deux, ni même le rôle que joue la langue dans la vie et l'épanouissement d'une collectivité. À cet égard, son rapport marque un net recul.

La «Loi 63» (1969)

Officiellement intitulée *Loi pour promouvoir la langue française au Québec*, la «Loi 63» porte essentiellement sur les langues d'enseignement et, de façon beaucoup plus imprécise, sur l'utilisation des langues dans «les entreprises publiques et privées au Québec».

Un seul fait retiendra notre attention ici: on ne trouve dans le texte de la loi aucune considération sur le caractère national, culturel ou même simplement linguistique de la collectivité québécoise. Le législateur ne semble pas juger

utile de situer la loi dans son contexte, d'en exposer les buts ni de la justifier de quelque façon.

La «Loi 22» (1974)

Sobrement intitulée *Loi sur la langue officielle*, la «Loi 22», beaucoup plus élaborée que la «Loi 63», comporte un préambule assez court mais intéressant, dont nous relèverons le premier paragraphe:

«Attendu que la langue française constitue un patrimoine national que l'État a le devoir de préserver, et qu'il incombe au gouvernement du Québec de tout mettre en oeuvre pour en assurer la prééminence et pour en favoriser l'épanouissement et la qualité...»⁴

Notons simplement que le législateur, cette fois, prend le soin d'indiquer que la langue fait partie du «patrimoine» d'une nation qu'il ne juge pas nécessaire de préciser. Mais on peut, bien entendu, supposer qu'il s'agit de la collectivité québécoise puisque c'est au gouvernement du Québec qu'incombe la tâche d'assurer l'épanouissement de ce patrimoine.

La Charte de la langue française (1977)

Sanctionnée le 26 août 1977, la Charte de la langue française, communément appelée «Loi 101», fait du français «la langue officielle du Québec». Dans son préambule, le texte précise la raison et les objectifs de la loi:

«Langue distinctive d'un peuple majoritairement francophone, la langue française permet au peuple québécois d'exprimer son identité.»⁵

«L'Assemblée nationale reconnaît la volonté des Québécois d'assurer la qualité et le rayonnement de la langue française. Elle est donc résolue à faire du français la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires...»

«Ces principes s'inscrivent dans le mouvement universel de revalorisation des cultures nationales qui confère à chaque peuple l'obligation d'apporter une contribution particulière à la communauté internationale.»⁶

Si les effets de la loi restent à évaluer, il en est un aspect sur lequel on s'est peu penché: c'est le côté psychologique — on serait même tenté de dire thérapeutique — de la mesure. La charte (oeuvre d'un psychiatre) ne viserait-elle pas, en exploitant une aspiration profonde et généralisée des Québécois, à briser un sentiment d'impuissance lui aussi solidement ancré et à démontrer à «la majorité» francophone qu'elle peut imposer sa volonté par la simple utilisation du pouvoir politique, c'est-à-dire de l'État, qu'elle détient?

Ainsi elle contribuerait puissamment au renforcement du sens national: tout d'abord par ses effets immédiats (refrancisation et donc affirmation des caractéristiques culturelles) et ensuite par ses retombées psychologiques (affirmation d'un pouvoir collectif et politique). Les milieux anglophones l'ont sans doute confusément senti lorsqu'ils ont dénoncé la loi comme d'inspiration «séparatiste». De même, une telle perspective permet de mieux comprendre l'acharnement du pouvoir fédéral actuel à réduire largement la portée de la charte par son projet de réforme constitutionnelle.

-
1. La Commission ne semble pas avoir très bien saisi la démarche de «certaines personnes et... certains groupes» (vraisemblablement les indépendantistes): ceux-ci ne visaient nullement à «une plus grande reconnaissance du «fait» français dans la vie publique canadienne» mais bien plutôt à une affirmation de ce «fait» en dehors du contexte canadien, et pas autrement.
 2. *Rapport de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec*, livre II.
 3. Ibid.
 4. *Loi sur la langue officielle*. Texte intégral publié dans *La Presse*, Montréal, le 22 mai 1974.
 5. Il semble y avoir là une certaine contradiction. Si le peuple québécois n'est que *majoritairement* (et non pas entièrement) francophone, on peut en déduire que les non-francophones en font partie. Cependant c'est par le français que l'ensemble de ce peuple (donc y compris les non-francophones) exprime son identité!
 6. *Charte de la langue française*, reproduite dans le livre du ministre Camille Laurin: *Le Français, langue du Québec*.

Au lever du Québec libre

La «confédération», engloutie parmi les convulsions de reptiles

par JEAN-BAPTISTE GIROUX

«C'est le 2 décembre à 15 heures qu'aura lieu à Ottawa le vote historique sur le rapatriement de la constitution.»

Voilà ce que la presse canadienne étalait en manchettes au dernier samedi de novembre, une vingtaine de jours après cette conjuration nocturne des Dix où le Québec a été expulsé de la «maison de fous».¹

Ces trois dernières semaines avant la tombée de rideau sur l'actuelle tragi-comédie constitutionnelle (conséquence de la duperie du 20 mai 1980), fécondes en leçons politiques, nous montrent à quelles profondeurs d'incohérence et de déraison des politiciens peuvent s'engouffrer subrepticement quand ils ont trompé la vigilance des citoyens.

Larmes de crocodiles

Au matin du coup de Jarnac, les Neuf, pleurant de joie, proclamaient qui la disparition de l'acrimonie des dernières années, qui l'inanité de la «Charte des droits» ou le règlement de nos problèmes économiques, qui les coudées franches prises à l'égard de la démocratie; l'un pressentant son congédiement du pouvoir, balançait allégrement son joujou d'autonomisme provincial alors que l'autre, campé dans sa puissance économique, vantait sa prétendue souplesse, tellement suspecte à

l'égard du Québec; le confus débordait d'enthousiasme tandis que le faible se fiait au fort; les deux derniers se vantaient à bon compte du rôle de mouches du coche qu'ils venaient de tenir.

Que de compréhension du Québec! d'un Québec «partenaire majeur» comme on le clamait dans la démogagie référendaire! L'unitarisme renouvelé à l'écart du Québec, c'était pour ça que 74 mandataires du Québec, à Ottawa, avaient «mis leur tête sur le billot» en pronant le «fédéralisme renouvelé»; mais d'avoir ainsi unilatéralement abandonné le Québec dans son lit à l'heure de l'irrévocable décision, ça humectait l'oeil des neuf compères, fiers de leur blague à nos dépens et fiers d'avoir ignoré le peuple, comme toujours.

Ils imitaient celui qui, la veille, l'oeil sec et le rictus au visage, avait entrebaillé l'énigmatique «*nouvelle alliance Québec-Canada avec éventuel référendum pan-canadien*»², rigolant alors de la souveraineté-association d'une part et avilissant la démocratie canadienne sous des oripeaux victoriens.

Et la rigolade de se poursuivre depuis lors!

«Pas de tentative d'isoler la population du Québec de ces discussions».

prétend Davis à Queen's Park. Comment ça? pensez-vous. Le N.P.D. ontarien enjoint Davis de continuer son rôle de conciliation avec vigueur pour résoudre le problème du Québec afin de «plaire au coeur et à l'esprit du peuple de la province de Québec».

Avant le référendum de mai 1980, les messages d'amour fusaient dans le ciel du Québec. Comment le peuple québécois sera-t-il courtoisé désormais? En trois semaines on a pu se l'imaginer: de façon reptilienne.

Dans le paradis confédératif un serpent vient tenter ultimement la nation québécoise: notre négociation est conclue en une nuit sans vous, mais avec vous nous pourrions indéfiniment palabrer «sur les mots et non sur le principe». De quoi s'agissait-il? De pas moins que l'acceptation de la solution Durham par le défoncement de la Charte du français.

D'autres se mirent à ramper dans de semblables mares. Parce qu'il subsiste des écrasés après deux siècles et demi d'asservissement, les tenants de l'à-plat-ventrisme libéral s'efforçaient par ailleurs de maintenir leurs meilleurs penseurs dans les bas-fonds de la compromission.

Des inconscients se sont mis à imaginer, sans l'ombre d'une preuve, que ç'aurait bien pu être la délégation québécoise qui aurait manoeuvré pour que le Québec soit expulsé par le Canada anglais. Entre copains, les libéraux de la scène fédérale et de la scène québécoise auraient pu pactiser pour le plus grand bien du Québec, expliquait-on. À qui pouvait-on faire avaler pareilles couleuvres? Pourtant leur reptation sordide s'est profilée jusque dans des coins inattendus.

Car même des journalistes chevronnés s'y sont laissés prendre: ils ont colporté quelque temps que le Québec ne s'était pas enfoncé suffisamment dans le cloaque de ruineuses concessions aux centralisateurs. Et, du même souffle, sur le tard, sans détecter la supercherie, ils vitupéraient notre délégation d'avoir supposément cédé le «droit de veto» (sur la formule d'amendement) dans l'accord interprovincial du 16 avril 1981. Or, les Dix venaient précisément de torpiller cet accord.

Les spécialistes du lâchage n'en sont pas à une astucieuse contradiction près, difficile à percer même par nos agents d'information.

Merci à Lise Bissonnette³ d'avoir dénoncé l'imposture et sauvé l'honneur professionnel des médias.

«Et le cynisme a pour corollaire obligé la manipulation, prioritairement des médias...

Pourquoi, par exemple, la presse assemblée a-t-elle généralement gobé, pour quelques heures, le spectaculaire piège du jour trois, «l'alliance Québec-Canada» autour d'un référendum, annoncé d'un oeil farceur par Pierre Elliott Trudeau?»

Et Lise Bissonnette d'expliquer comment les représentants étaient mûrs pour avaler des couleuvres afin de «lâcher des gainsburgers aux affamés de nouvelles».

Et lorsque la délégation québécoise, en réaction normale,

vantait alors les vertus d'un référendum comme «façon respectable et extraordinaire de sortir de l'imbroglio», l'illusion devint totale, faisait remarquer la journaliste.

Pourtant des collègues de Lise Bissonnette feindraient encore de croire à la sincérité de centralisateurs jurant de leur préférence à «conclure une entente à l'amiable avec le Québec»! Comme quoi il n'est pas donné à tous nos agents d'information de dénoncer les supercheries. Il y a les manipulés contents ou inconscients, ou collaborateurs... Heureusement, il y a les autres.

Venin des reptiles

Empoisonner le peuple, ce n'est pas nouveau chez eux: les politiciens d'Ottawa s'y connaissent en isolation du Québec comme en isolation des demeures de citoyens bafoués.

Il y a la M.I.U.F. Combien de résidents du Québec ou d'ailleurs vivent dans des logements rendus criminellement empoisonnés par les émanations de la *Mousse Isolante d'Urée Formaldéhide!* Exploitation éhontée, permise consciemment aux monopoleurs par des gouvernants irresponsables! Et les Gaz toxiques ne seront pas enchâssés avec la mini-charte des droits individuels. Et il y a d'autres poisons: le venin des scorpions politiques élevés dans le bassin du Centre de l'unité canadienne.

Nos gens pourraient facilement acquérir une meilleure conscience politique en se livrant à un exercice de détection comme ci-après. Il s'agirait de relever les insinuations perfides à l'endroit du Québec qui ont truffé le discours politique pancanadien et même québécois en novembre 1981 et autres aberrations.

Sans s'arrêter à identifier les lancettes toxiques, voici au hasard, quelques exemples de sophismes venimeux ou de demi-vérités, de stupidités, d'inepties qu'on nous a inoculés.

- Le Québec isolé à cause du P.Q.
- L'accord nocturne: déblocage important et significatif.
- Charte des droits aux dérogations si commodes (aux cinq

- ans) qu'on y déroge déjà en guère plus de cinq jours (clauses non-obstant).
- La «clause Canada» au lieu de la «clause Québec», une anodine petite substitution de mot et «y a rien là!».
 - Une fois que ce qui est écrit n'offre aucune garantie, des garanties additionnelles, en veux-tu, en voilà, à pleins discours creux.
 - L'entente Québec-Canada de quelques heures: une exceptionnelle percée (d'un instant) mais qui cède si heureusement à l'harmonie (?) canadienne.
 - Les juges boucheront les trous constitutionnels.
 - Les Francophones hors du Québec seront mieux traités que ces pauvres malheureuses populations du «West-Island». Mais pour l'instant faudrait pas enfoncer trop brusquement la Charte du français. Hypocrisie.
 - L'économie du Québec pourra prospérer si la mobilité de la main-d'oeuvre est liée aux courbes indiciaires de Statistique-Canada.
 - Ottawa a pris la formule de Huit (dont Québec). Vous connaissez la «légère» restriction mentale: sans compensation fiscale. Pour éprouver notre courage?
 - Deux tu l'auras: rien n'empêchera le Québec de demander une compensation fiscale! Ottawa pèserait le pour et le contre...
 - Le temps pressait au matin du 5 novembre; une fois les dix signatures apposées, hors celle de monsieur René Lévesque, on a tout le temps de recevoir *trop tard* les doléances du Québec.
 - Le Québec est représenté par monsieur Trudeau; quant à monsieur Lévesque, il est une aberration passagère. Démocratie nouvelle!
 - Le plan de négociation: une merveille fédéraliste qu'il soit improvisé dans un sens, qu'il soit sournoisement tramé dans l'autre. Pourtant, en définitive, alors que le Québec, les peuples autochtones ou le mouvement de libération de la femme sont soigneusement tenus à l'écart de la négociation finale, pareille duplicité aura miné les rapports politiques ultérieurs.
 - Le Québec devait requérir, au préalable, de traiter d'égal à égal avec le reste du pays (oubli du 20 mai 1980).

- Le gouvernement d'Ottawa (qu'on confond alors avec l'opposition) fera des offres plus précises au Québec sur les points en litige (wishfull thinking).
- La conférence n'est pas close, mais le Québec ne peut amener son vif problème du partage préalable des pouvoirs. Ça serait pas gentil! Qu'il recule toujours.
- Pour pouvoir supplier indéfiniment l'Ontario d'accorder à ses Francophones au moins le bilinguisme institutionnel (art. 133 du BNA Act), il est prescrit au Québec de diluer sinon abolir, sa Charte du français (Loi 101). Quelque soit le coup unilatéral de la part du Canada HLQ, c'est du fédéralisme acceptable!
- Les Dix avaient le pouvoir de faire ou de défaire le Canada historique. Serait-ce un terrible pouvoir de défaire le Canada inique?
- Toutes les accusations contre le projet unitaire doivent se diriger vers les gouvernements provinciaux, ces pelés, ces galeux d'où vient tout le mal. Ottawa s'en lave les mains.
- La nouvelle constitution «si tant est qu'elle vienne à exister», fait plus pour les Francophones hors Québec que n'importe quel document qu'a jamais étudié ou passé ce pays depuis 114 ans. Eux vivent les faits et savent ce qu'il est advenu de la loi du bilinguisme institutionnel manitobain. Mais aujourd'hui, quelle bonne intention! Finies les lois qu'on passe pour demeurer lettre morte pendant un siècle! Vive les arrangements administratifs toujours révocables!
- Au gouvernement (québécois) de faire la preuve que les pouvoirs de l'Assemblée nationale sont réduits, niés ou éliminés..., jusqu'à convaincre ceux qui nient toute évidence. S'il le fallait, quelle commission parlementaire marathon! Le peuple n'a-t-il pas déjà sa petite idée depuis la volte-face unitariste du lendemain du référendum? Il suffirait de faire le point à bon escient.
- On écouterait la majorité des Québécois, que son gouvernement actuel ne représente pas (la majorité du 20 mai 1980? ou une autre plus tard sinon dès 1982?).
- Cè serait un processus idéal qu'après son référendum du 20 mai 1980 on somme le Québec de «négocier» et qu'après le complot du 5 novembre 1981 on le somme de signer.

- N'est-ce pas aux autres à jouer notre partie? Faisons-leur confiance car consulter le peuple si peu de temps après une élection, il trouverait ça agaçant.
- Ceux qui font la leçon aux nations du globe pour un vrai dialogue Nord-Sud sont bons princes dans le dialogue Est-Ouest... Mais surtout entre congénères. Quant aux «absents», ils ont toujours tort.
 - Enfin, c'est la «fédération» d'un «One Canada, one nation» unissant ce qui est unissable: des sujets de sa Majesté; et excluant ou marginalisant tout ce qui n'est pas unissable: des collectivités qui osent troubler la paix des individus.
 - Le PLQ devait s'opposer à Ottawa le 2 octobre mais ne le doit plus au 5 novembre. Les fédéralistes ont bougé: sauté maintenant la clause du 2 octobre prévoyant une consultation populaire. Le peuple n'a-t-il pas appris qu'un référendum c'est malsain surtout quand le non veut dire oui? Une voie non démocratique (telle une conjuration nocturne), le peuple y gagnera énormément... d'oppression.
 - Dans un caucus manipulé d'Ottawa, on demande avec fermeté au Québec de «négocier» (dans l'isolement et sa force du NON référendaire qui veut dire OUI, avec quelle «fermeté» donc) «pour entrer librement mais la tête haute dans une entente... (pour) le bien du pays dont nous faisons partie».
 - La Chambre des communes prétend que les 74, eux, les vrais représentants du Québec, peuvent agir par dessus la tête du gouvernement du Québec, comme si les 21 Albertains de Joe Clark avaient pu signer l'entente pétrolière à la place de Lougheed.
 - Sondage au Québec: signer l'accord des Dix? Oui, à 14% chez les Francophones, à 41% chez les Anglophones. Inversion significative!
 - Québec ferme ce dossier constitutionnel, initiative d'Ottawa contre la bonne foi du Québec au référendum... Mais après la fin de non recevoir au Rapport de la Commission de l'unité canadienne et au Livre beige et la négation de la légitimité du gouvernement québécois, ça urge d'ouvrir notre dossier de l'accession à l'indépendance. Enfin.
 - Aujourd'hui, troquons le principe de l'égalité des sexes contre les droits existants des autochtones. Et demain?

- Les droits des autochtones contre ceux des francophones?
Ou les droits de ces derniers contre ceux des femmes?
- On est passé de ce qui avait été présenté comme un «people's package» à un accord de dix plénipotentiaires qui évitent tout recours direct au peuple. Démocratie?
 - L'opposition à Ottawa s'entend avec le gouvernement central pour ne pas inclure le principe des deux nations dans la constitution. C'était pourtant une chétive supplique fédéraliste.
 - Serions-nous plus éclairés si, après le rapatriement, les tribunaux disaient que l'opération contre la «dualité canadienne» était légale mais contraire à la convention constitutionnelle? Apprendre que cette dualité n'a jamais existé ou n'existe plus ça rimerait à quoi? N'attendons pas le signal de la Cour suprême pour opérer les virages qui s'imposent dans l'immédiat.
 - Québec demande fédéralement, pour la dernière fois, espérons-le, qu'Ottawa suspende son projet jusqu'à ce qu'une entente intervienne non seulement avec les provinces anglophones mais aussi avec le Québec. Ça énerve une fois de plus quelques indépendantistes qui ne croient pas encore au séparatisme anglo-saxon. La séparation décidée le 15 novembre 1981 est une réalité. Le sens des finasseries depuis lors dans l'un et l'autre camp c'est de pouvoir jurer devant les populations et l'opinion internationale que c'est l'adversaire qui «l'aura voulu, la séparation». Les populations comprendraient qu'au fond ce sont les *deux solitudes* qui l'auront voulue. Autant en prendre aussitôt son parti de part et d'autre. Quant à l'opinion internationale, elle importe moins en l'occurrence que l'opinion des Québécois et des Québécoises.
 - Après tant de palabres voici l'unique «Père de la reconfédération»: Bill Bennett. Son oracle-télex: «Fin du débat, tout changement additionnel ne devrait seulement être apporté qu'après le rapatriement».
 - Les Canadiens seraient les derniers à comprendre quelque chose à leur pays, le pays des Dix, irréel.

Divorce canadien consommé⁴

Si le Canada HLQ admet par sa démarche anachronique qu'un pays étranger détienne un veto sur la résolution constitutionnelle qui partira pour Londres, il n'admet plus, en un geste séparatiste, que le Québec, ci-devant partie intégrante de la Confédération canadienne, oppose son veto historique (de convention constitutionnelle) sur cette même résolution qui réduit nos droits. En cette déclaration unilatérale de divorce, le Canada HLQ joint, par son porte-parole, la fourberie à la félonie. Il insinue que notre veto sur le pacte confédératif en vigueur depuis 1867 et sur nos droits du présent est le même que le veto quant à une formule d'amendement à exercer dans l'avenir, dans cette nouvelle constitution «si tant est qu'elle vienne à exister». Tous ceux qui ne font pas une bouillie du rapatriement prochain et de l'emploi futur d'une formule d'amendement sauront que le veto sur cette formule diffère du veto sur le pacte et sur nos droits. Sauf bien sûr dans le discours de ceux qui ont déjà, en intention, immolé les droits du Québec sur l'autel de l'harmonie canadienne. L'interminable sophisme qui prélude au vote séparatiste de demain clôt avec une magistrale trahison ce mois lugubre de politicaillerie. Il terminera bientôt cette usurpation plus que centenaire. Il ponctuera aussi finalement le règne du Prince élu pour mater le Québec.

Si l'on a cru enfin l'enjuger, le Québec, à son heure, poursuivra sa réalisation de lui-même, pour lui-même.

Demain, une stratégie qui se veut négative à l'endroit du Canada tronqué unifiera dans un consensus superficiel toute la Chambre des communes, à l'exception vraisemblablement d'une caution pour chaque partie politique pancanadien. On croira triompher.

C'est au Québec qu'il faudrait jubiler à l'aurore de notre libération. Pourtant il faudra un instant sympathiser au chagrin de nos fédéralistes naïfs enfin désabusés, ces potentiels ouvriers de la onzième heure. Que leur courage désormais dissipe le morne attentisme ou la désolation des étapistes! Ils n'ont d'ailleurs plus le choix.

On verra tantôt si leur sursaut de dignité pourra persuader le Parti Québécois lui-même que c'est *souverainement le temps d'agir*.

1. Cf. «LE CANADA DE RÊVE SE MEURT», par J.-B. GIROUX, 13 novembre 1981, «maison de fous», c'est l'expression colorée popularisée par René Lévesque en référence aux aberrations du régime politique canadien. Canada Hormis Le Québec (HLQ), voilà la nouveauté!
2. Les modalités retenues le rendant impossible, ce référendum n'était qu'une feinte.
3. Cf. LE DEVOIR du 7 novembre 1981 sous le titre «quatre jours de troc». Elle écrivait: «... quatre jours les plus superficiels, les plus prosaïques, parfois les plus vulgaires d'une vie. (...) L'attitude mentale, générale, est le cynisme».
4. En guise de conclusion préliminaire au 1^{er} décembre 1981.

ANDRÉ-J. BÉLANGER
PHILIPPE GARCEAU
HÉLAINE BISSONNETTE
 avocats

5835 boul. Léger
 Montréal-Nord H1G 6E1
 323-9000

GUY BERTRAND, avocat
BERTRAND, OTIS, GRENIER

42 rue Ste-Anne
 Bureau 200
 Québec G1R 3X3
 692-3951

BRISSON, GUÉRIN
& ASSOCIÉS
 comptables agréés

5835 boul. Léger
 Bureau 200
 Montréal-Nord H1G 6E1
 323-8602

DESFORGES, GERMAIN
& ASSOCIÉS
 Comptables agréés

210 boul. Crémazie Ouest
 Bureau 2
 Montréal H2P 2S4
 388-5738

JACQUES POITRAS
YVES POITRAS

Poitras, Larue, Rondeau Inc.
 courtiers en assurances
 7190, boul. St-Michel
 Bureau 101
 Montréal H2A 2A5
 376-1280

PAUL CARRIER/ASSOCIÉS
 ingénieurs-conseils

1594, de Salaberry
 Montréal H3M 1K1
 336-0911

BERNARD FAUTEUX
 notaire

5835 boul. Léger
 Bureau 304
 Montréal-Nord H1G 6E1
 326-3263

LES TRADUCTIONS JANUS
 Jeannine Bélanger, m.a., l.th., ph.d.

3185, rue Fendall
 Montréal H3T 1N3
 738-3125

La Prade, un éléphant blanc qui compromet le développement nucléaire au Québec

par PIERRE YERGEAU

Le premier mois de l'An nouveau marquera un bien triste anniversaire, celui d'un projet fédéral littéralement mort dans l'oeuf, dont les séquelles se font encore sentir dans l'économie québécoise, quatre ans après.

Si les choses s'étaient déroulées normalement, on compterait au moins 1,500 travailleurs, la plupart spécialisés, sur le chantier de l'usine d'eau lourde à La Prade, conformément à un contrat conclu en janvier 1978 entre les gouvernements fédéral et québécois par l'intermédiaire de la société Énergie Atomique du Canada (EAC) et l'Hydro-Québec.

Par ce contrat, Ottawa s'engageait à construire l'usine La Prade, dont la production devait s'élever à 800 tonnes d'eau lourde par année. Coût du projet, selon les estimations initiales: \$846 millions.

En contrepartie, l'Hydro-Québec prenait l'engagement de construire la centrale nucléaire Gentilly-3 et d'acheter de La Prade une quantité d'eau lourde suffisante pour actionner trois centrales supplémentaires, outre Gentilly-1 et Gentilly-3.

L'Ontario gagne la bataille

Ce projet a cependant déplu aux autorités ontariennes, notamment celles d'Hydro-Ontario qui auraient préféré ali-

menter avec leur production d'eau lourde les installations québécoises. Car la majeure partie de l'industrie nucléaire canadienne est concentrée dans la province voisine: seulement 10 pour cent de la main d'oeuvre dans ce secteur est québécoise.

C'est donc dans ce contexte que le projet La Prade se mettait en marche il y a exactement quatre ans, projet qui était déjà débattu depuis 1974 pour ainsi connaître une gestation longue et pénible. Mais le Québec a tout de même atteint son but et, tout en développant avec modération une source énergétique alternative à l'hydro-électricité, le nucléaire constituait un excellent réservoir pour accueillir la jeune main d'oeuvre hautement spécialisée à la sortie des universités québécoises.

Au printemps 1979, la situation a commencé à tourner au vinaigre. Les restrictions budgétaires Andras-Chrétien (juste avant le passage au pouvoir de l'équipe Clark) ont irrémédiablement enclenché le processus de mise en veilleuse du projet La Prade. On avait alors investi \$260 millions et il fallait consacrer \$100 millions additionnels pour la «mise en cocon», opération effectuée par 200 hommes.

Poursuites judiciaires?

Les autorités fédérales soutenaient que La Prade devait passer dans le «tordeur» des ministres Andras et Chrétien, respectivement président du Conseil du Trésor et titulaire des Finances, qui avaient envisagé des coupures globales de \$2,5 milliards pour l'année 1979-80. Pourquoi La Prade? Parce qu'on observait de plus en plus une surproduction d'eau lourde dans les usines déjà existantes en Ontario et dans les maritimes.

Et le contrat, dûment signé par EAC et l'Hydro-Québec? Le gouvernement Trudeau a décidé de le «déchirer» unilatéralement, peu importe l'illégalité du geste. Ce qui a évidemment amené le ministre de l'Énergie du Québec durant cette période, M. Guy Joron, à menacer le fédéral de poursuites judiciaires pour bris de contrat.

Ce dossier, comme bien d'autres, a été ni plus ni moins paralysé avec l'arrivée au pouvoir de Joe Clark en mai 1979. La nouvelle administration fédérale a mis plusieurs mois pour se familiariser avec les grands dossiers qu'on lui avait laissés en héritage. Durant l'été 1979, M. Joron a pu finalement continuer ses discussions avec son nouveau vis-à-vis fédéral, le ministre Ray Hnatyshyn.

Le porte-parole québécois en cette matière avait toutefois abandonné toute idée de poursuites et il a réitéré au ministre Hnatyshyn qu'il entendait négocier une compensation de \$200 millions de la part du fédéral pour le soustraire de ses obligations contractuelles.

De plus, le Québec exigeait l'entière juridiction sur la façon dont cette somme d'argent serait dépensée à l'intérieur du cadre déjà tracé par les deux partenaires, notamment en vue de faire des recherches sur les énergies nouvelles.

Les négociations ont traîné en longueur tout l'automne, jusqu'à ce qu'on en arrive au budget Crosbie et... au renversement du gouvernement Clark. Celui-ci, de passage le 6 janvier 1980 à l'Île d'Orléans, a promis verbalement de se rendre à la demande de compensation du Québec.

Le 22 janvier 1980 précisément, le ministre Yves Bérubé, qui avait alors succédé à son collègue Joron à l'Énergie, somme le premier ministre Clark de signer sans tarder l'entente sur la compensation ou, du moins, d'engager le gouvernement fédéral par écrit avant les élections du 18 février suivant.

Énergies nouvelles?

M. Bérubé a d'ailleurs rendu public un projet d'utilisation des \$200 millions attendus d'Ottawa: sur ce montant, \$103 millions devaient aller aux énergies nouvelles, \$50 millions à SOQUIP pour un programme d'exploration et \$50 millions à la conservation d'énergie.

Au chapitre des énergies nouvelles, le plan Bérubé prévoyait la construction d'une usine de transformation des déchets domestiques (\$20 millions) et d'une usine-pilote de

fabrication de méthanol de bois (\$16 millions), le reste étant essentiellement affecté à la recherche. Plusieurs jeunes spécialistes auraient pu notamment s'associer à ces travaux de recherche... au lieu de s'expatrier ou de s'embêter parmi les sans-emplois. Au niveau de la conservation, les \$50 millions devaient servir en entier à l'isolation des maisons.

SOQUIP s'attendait à dépenser les \$50 millions pour un programme d'exploration dans l'estuaire du Saint-Laurent et de la Gaspésie (\$31 millions) et, pour un programme de forage au large des Îles-de-la-Madeleine, projet estimé à \$12 millions.

Du côté québécois, on avait donc l'air de savoir où s'en aller pour pallier l'échec de l'usine La Prade. En somme, on a fait le raisonnement suivant: plutôt que d'entreprendre de longues et coûteuses procédures judiciaires, mieux vaut accepter une compensation de \$200 millions immédiatement et sans frais à encourir de la part du Québec. Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

Les négociations ont par la suite piétiné à nouveau et, le 25 janvier 1980, M. Clark affirme à Ottawa que «le Québec peut compter sur les \$200 millions de compensation promis par le gouvernement». Sauf que l'issue électorale approchait à grands pas... et le gouvernement Clark est tombé!

Avec le retour aux commandes des libéraux de P.E. Trudeau, les discussions ont repris là où on les avait laissées moins d'un an plus tôt. Le 11 mars 1980, au sortir d'un caucus des libéraux à Ottawa, le ministre Marc Lalonde entrouvre la porte en déclarant que son collègue Jean Chrétien, responsable des relations fédérales-provinciales, allait vraisemblablement étudier (sic) le dossier.

Qu'en est-il aujourd'hui? On est toujours au même point!

Erreur de \$360 millions

L'interlocuteur québécois dans cette affaire, qui est maintenant le ministre Yves Duhaime, a vaguement discuté de la question l'été dernier avec son «bon ami» Jean Chrétien, qui refuse toutefois de remettre la compensation au Québec sans exercer un certain contrôle sur son utilisation.

Ces deux hommes politiques, observation intéressante, sont redevables du même électorat de la Mauricie (Saint-Maurice), région qui englobe sur le plan géographique le site où est située l'usine La Prade, un avorton de l'administration centrale.

Un porte-parole du ministre Duhaimé a confié tout récemment lors d'une conversation téléphonique avec le gouvernement du Québec entend reprendre solidement le collier avec ce dossier dans le but d'en voir le bout une fois pour toutes. Dans un premier temps, on doit poser un ultimatum au gouvernement Trudeau (peut-être ce mois-ci) pour qu'il débloque les \$200 millions de compensation, selon les exigences du Québec.

Dans un deuxième temps, si cet ultimatum se heurte à un mur de glace, le Québec livrera la bataille sur le plan judiciaire. Chose certaine, M. Duhaimé et son entourage semblent en avoir assez de traîner ce boulet; un jour ou l'autre, il va falloir fermer ce dossier qui pourrait déjà depuis trop longtemps. Il aura sûrement coûté cher, le projet La Prade. «C'est une erreur de \$360 millions», laissait tomber en janvier 1981 M. James Donnelly, président de EAC, lors d'un témoignage devant le comité parlementaire des comptes publics à Ottawa.

Il a expliqué qu'en plus de \$260 millions engloutis dans la construction, il aura fallu \$100 millions additionnels pour mettre l'usine «dans les boules à mites». Dans sa présentation écrite, M. Donnelly indiquait aussi que pour compléter ce projet, il serait nécessaire d'y verser \$1,5 milliard au moins, et non \$846 millions comme on l'avait d'abord prévu.

L'économie québécoise, en raison de cet échec, a été privée de 1 500 emplois annuels pendant cinq ans, selon les calculs de l'ex-ministre Joron, calculs jamais démentis par Ottawa. Toute cette valse d'hésitation a aussi passablement perturbé la petite «famille nucléaire québécoise» formée de quelques centaines de spécialistes.

Un éléphant blanc

Un cadre de l'Hydro-Québec a fait savoir qu'une dizaine de nouveaux diplômés universitaires dans le domaine nucléaire sont prêts chaque année à s'intégrer au marché du travail. Voilà le drame: faute d'emplois au Québec, ces jeunes fraîchement émoulus des universités n'ont d'autres possibilités que d'aller travailler hors du Québec. En Ontario, aux États-Unis et parfois même en Europe.

Ce n'est donc pas une perspective heureuse qui s'offre à tout nouveau diplômé des prochaines années. Le pire, c'est que le Québec pourra être obligé dans 10 ou 15 ans d'importer des «cerveaux» pour appliquer ses programmes nucléaires qui requerront alors plusieurs spécialistes hautement qualifiés dans ce secteur.

Entretemps, le Québec recense sur son territoire un bel éléphant blanc, l'usine La Prade qui, de l'avis même de M. Donnelly, «ne revêt aucune valeur commerciale réelle. Il s'agit d'une pure perte pour EAC», a conclu le président de cette société fédérale.

Avez-vous lu?

Joseph-Éna Girouard et son temps (1855-1937)

par Jean Genest

Ce livre vient de paraître.
La présentation est illustrée:
\$5.00 par volume.

S'adresser à

L'Action Nationale
82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3

Pour sortir de l'équivoque

Le Québec doit être représenté à Ottawa par des députés souverainistes

par DENIS MONIÈRE

Notre équivoque nationale remonte à l'échec de la rébellion de 1837-38. À l'époque du Bas-Canada, il y avait deux partis opposés: le parti bureaucrate qui soutenait la politique coloniale et le parti patriote qui défendait les droits et les intérêts des Canadiens et prônait l'indépendance. Les lignes de parti recoupaient les distinctions nationales et sociales. Les enjeux et les intérêts étaient clairs.

L'Union des deux Canada força les Canadiens-Français à adopter une politique de collaboration subordonnée et à entrer dans un jeu d'alliances où ils n'avaient plus de capacité d'initiative. La reconnaissance du gouvernement responsable correspondit à la minorisation démographique des Francophones. Puisque dans un régime parlementaire la distribution du pouvoir est fonction du nombre, le poids politique des Francophones aura tendance à s'amenuiser.

La nation, victime du régime des partis

Le régime des partis nous vouait à l'impuissance comme collectivité. Il contribuait à nous diviser entre conservateurs et libéraux selon une stratégie conçue par le pouvoir colonial. Nous devons d'ailleurs nous identifier par des dénominations

partisanes empruntées au système politique anglais. Non seulement avons-nous perdu le contrôle de l'Assemblée législative du Bas-Canada mais de plus dans le Parlement du Canada-Uni nous étions incapables de reconstituer une force qui nous représente comme collectivité. Désormais, les intérêts partisans passeraient avant l'intérêt collectif.

Le soutien des députés francophones était certes une condition indispensable pour qu'un parti puisse exercer le pouvoir en ayant une majorité en Chambre, mais la participation des Francophones au pouvoir ne pouvait qu'être minoritaire, dépendante et se faire sur une base individuelle. Notre situation était paradoxale car pour défendre nos droits nous devions collaborer et composer avec le pouvoir qui les menaçait. Ce paradoxe donnera naissance à un nationalisme défensif ou de marchandage qui s'institutionnalisa en 1867. La Confédération redonnait aux Canadiens-Français le contrôle d'un centre de décisions aux pouvoirs certes restreints mais qui pouvait assurer la préservation de la langue, de la foi et des institutions dans le cadre de sa juridiction.

Sur la scène fédérale, les Francophones pouvaient être appelés à participer à l'exercice du pouvoir mais ils étaient incapables d'imposer une direction politique ou encore d'empêcher les mesures discriminatoires à leur égard. Ils subissaient des décisions prises en fonction des intérêts de la majorité et l'esprit de parti les obligeait à soutenir des politiques contraires aux intérêts de leurs commettants. Dans le cadre du bipartisme et de la solidarité partisane qu'il exige, la question nationale perdit sa dimension politique et fut réduite à la résistance culturelle qui sera assumée par l'élite cléricale.

Dans un tel contexte, le nationalisme ne pouvait qu'être défensif. Il ne pouvait poser la question du pouvoir politique. Il définissait un ensemble de valeurs qui étaient communes à toutes les forces politiques. Celles-ci avaient d'ailleurs accepté le partage des pouvoirs dans le cadre du fédéralisme. Il s'agissait de survivre en préservant l'autonomie provinciale, en défendant la langue française et en conservant la haute main sur les institutions éducatives et sociales qui assuraient la reproduction culturelle. Il y avait consensus sur les

structures politiques et tous acceptaient une stratégie implicite qui consistait à défendre les droits du français à l'échelle canadienne et visait à améliorer la position des Francophones dans l'administration publique fédérale en utilisant le poids politique du Québec comme moyen de pression.

Au delà des discours et des chicanes partisanes, on tentait d'obtenir le maximum de pouvoir pour le Québec et le maximum de pouvoir pour les représentants francophones à Ottawa. Il s'agissait de jouer sur les deux tableaux. On pouvait être bleu à Québec et rouge à Ottawa mais la cause était commune même s'il y avait des divergences quant à la meilleure façon de la promouvoir. Cette politique équivoque connut bien des avatars, mais elle survivait en dépit des trahisons, compromissions et déceptions qui lui étaient inhérentes.

L'épanouissement des Canadiens-Français dépend toujours du groupe anglophone

Le nationalisme traditionnel ne pouvait fonctionner qu'à l'équivoque puisque la survie d'une minorité dépend toujours de la bonne volonté du groupe majoritaire. Pour cela nous devons nous rendre indispensables. Nous dépendions de leur pouvoir mais pour l'exercer efficacement ils avaient besoin de notre collaboration. Aucun parti ne pouvait gouverner à Ottawa sans avoir au moins un appui partiel au Québec. La nation pouvait marchander sa survie. Tous les partis fédéraux pour accéder au pouvoir ont entretenu cette logique de l'ambivalence, le parti libéral ayant montré plus de clairvoyance que le parti conservateur en étant plus réceptif aux revendications des Francophones.

La conséquence de cette stratégie de survivance fut le monolithisme idéologique et le monopolisme politique sur la scène fédérale. En effet, l'efficacité de cette stratégie dépendait de la capacité de faire élire le plus grand nombre de députés du même parti afin de maximiser le poids de l'influence des Francophones dans les jeux de pouvoir au fédéral. La dispersion du soutien électoral entre plusieurs partis affaiblissait la force de pression des Québécois. Nous nous sommes donc retrouvés en situation de monopole

politique. La représentation pluraliste et la concurrence politique sur la scène fédérale nous étaient interdites dans la perspective stratégique du nationalisme défensif. Cela ne favorisait guère la démocratie et le débat public mais le monopole était le prix à payer pour participer activement au système politique canadien. Paradoxe encore plus ironique, ce furent ceux qui critiquaient le plus le manque de démocratie et le nationalisme au Québec qui profitèrent le plus de ce monopole. En effet depuis plus de cinquante ans, le parti libéral domine le système politique canadien grâce à l'appui indéfectible du Québec.

Seuls les créditistes (et les conservateurs de 1958 à 1962) réussirent à entamer ce monopole. Leur succès peut être interprété comme une manifestation de nationalisme dans la mesure où il résulte de la frustration engendrée par le règne des conservateurs qui s'étaient ingéniés à provoquer le ressentiment des Francophones; le parti libéral sans leaders francophones prestigieux avait perdu de son attrait pour les Canadiens-Français.

La venue de Trudeau

En 1962 et par la suite, les Québécois aux élections fédérales se comportèrent en nationalistes défensifs conséquents. Cette constante ne fit que se renforcer dans les élections subséquentes au profit de P.E. Trudeau qui entra en politique pour freiner la poussée revendicative du Québec et enrayer la montée du créditisme. Il sut habilement flatter la fierté nationale de ses compatriotes et utilisa leur soutien pour changer les termes de l'équilibre politique traditionnel afin de contrer la prétention du Québec d'être le foyer national des Francophones en Amérique. Pour ce faire, il enfourcha le cheval de bataille de la défense des droits des minorités afin de dépouiller les provinces de leurs prérogatives législatives en matière de langue d'enseignement.

Il rejetait la valorisation de l'État provincial comme lieu privilégié de la sauvegarde de la langue. Il poursuivit et accéléra le processus de centralisation des pouvoirs aux mains du gouvernement fédéral. Il récusait la stratégie du nationalisme défensif: un État du Québec fort dans un Canada

décentralisé, tout en conservant sa finalité: la reconnaissance du français «from coast to coast» par le bilinguisme fonctionnel. La thèse des deux nations n'avait pas de sens à ses yeux et ne devait pas être institutionnalisée. Le Canada devait remplacer le Québec comme État national des Canadiens-Français. L'unité nationale exigeait de fondre les droits collectifs en droits individuels pour forger la nouvelle identité canadienne. Ainsi le nationalisme de revendication se transformerait en nationalisme d'intégration dans un tout multiculturel.

L'échec des partisans du fédéralisme coopératif

Depuis la crise et la seconde guerre mondiale, la stratégie défensive fondée sur l'autonomie provinciale était de plus en plus désaccordée et inadéquate par rapport aux tendances centralisatrices de l'État canadien. Les intérêts économiques dominants exigeaient une plus grande cohérence des politiques appliquées à l'espace canadien. L'uniformisation des politiques de «welfare», la concentration des ressources publiques et l'élaboration d'une stratégie de développement industriel imposaient une logique de l'intégration. Cette dynamique laissait peu de marge de manoeuvre aux partisans de la théorie des deux nations et de la thèse du statut particulier pour le Québec ou du «fédéralisme asymétrique». Le sort réservé au rapport Pépin-Robarts fut une preuve concluante de l'échec des partisans du fédéralisme coopératif.

De plus, les rapports de force démographiques et économiques accentuent ces tendances en conférant une force politique de plus en plus grande aux provinces de l'Ouest ce qui entraîne un affaiblissement relatif du Québec. Non seulement dans le cadre du régime fédéral la minorisation des Francophones est-elle irréversible mais encore cette minorité représente une force de moins en moins significative politiquement. Alors que le Québec en 1840 contrôlait 50% des sièges du Canada Uni, il ne dispose aujourd'hui que de 26,6% de la députation au Parlement fédéral.

Les gouvernements provinciaux, des courroies de transmission...

Cette nouvelle réalité est aussi illustrée par les récentes négociations de la réforme constitutionnelle qui institutionnalisera la suprématie du Parlement fédéral sur les Parlements provinciaux dans des champs de compétence réservés jusque là exclusivement aux provinces comme l'enseignement. La nouvelle fédération complètera notre sujétion collective.

En effet, plus l'autorité du gouvernement central se développe moins les Francophones sont capables de contrôler leur destin collectif car ils sont impuissants à empêcher l'adoption d'une loi qui les déservirait. L'isolement du Québec à la conférence constitutionnelle en a fait une démonstration éloquente. Dans le cadre du fédéralisme, jamais le Québec ne pourra faire accepter son point de vue et il sera à la merci des amendements constitutionnels qui pourront être adoptés sans son consentement. On l'a bien vu, le reste du Canada rejette toute idée de concession lorsqu'il s'agit des intérêts du Québec.

Léon Dion décrit bien le phénomène lorsqu'il écrit: «lorsque les Anglophones, après avoir longtemps cherché à résoudre un problème qui les confronte en viennent finalement à une solution qui leur convient, ils adoptent cette solution sans hésitation même si elle ne reçoit pas l'agrément des Francophones parce que ceux-ci la jugent préjudiciable à leurs intérêts»¹.

La nouvelle fédération concoctée par les libéraux fédéraux mettra fin à l'autonomie provinciale. Les gouvernements provinciaux ne seront que des courroies de transmission des volontés du gouvernement central. Elles devront se conformer à un cadre législatif qui leur sera imposé par un autre ordre de gouvernement. Elles seront responsables de la mise en oeuvre technique et de l'application régionale de politiques nationales, toute consultation et concertation étant égale par ailleurs. Il n'y aura plus d'obstacle ou de barrage institutionnalisés empêchant le fédéral d'imposer sa conception de l'intérêt national. On peut se demander comment les partisans de la dernière chance peuvent encore espérer? Cette persistance dans l'aveuglement est morbide.

Un nationalisme de combat pour conquérir les pleins pouvoirs

L'échec de la stratégie du nationalisme défensif serait dramatique si les Québécois n'avaient pas, depuis 1960, développé un nationalisme de combat visant la conquête des pleins pouvoirs d'un État souverain pour le Québec. Dans le contexte de la nouvelle constitution, cette stratégie s'avère être la seule alternative viable pour être maître de notre destin. L'idée d'un Canada décentralisé qui a soutenu l'espoir de nombreuses générations de nationalistes et a produit un abondant répertoire de discours patriotiques n'est plus qu'une vue de l'esprit sans crédibilité.

Nous n'avons plus le choix collectivement. Nous devons sortir de l'équivoque et choisir entre le Québec et le Canada. Les libéraux fédéraux ont déjà fait leur choix et même s'ils ne l'ont pas fait sanctionner par le peuple, ils sont en train de nous l'imposer. Ils ne prêchent la démocratie qu'aux autres et ne se soucient guère d'agir sans mandat car ils sont convaincus que l'histoire fait bien peu de cas des vertueux.

En votant non au référendum de mai 1980, les Québécois se sont piégés. Ils ont privé leur gouvernement de toute marge de manoeuvre laissant ainsi l'initiative au gouvernement fédéral sans exiger de ses représentants qu'ils prennent des engagements fermes quant à l'orientation des changements constitutionnels. Ces mêmes Québécois qui avaient élu 74 députés libéraux à Ottawa, qui avaient voté non au référendum ont par la suite réélu le gouvernement du Parti Québécois en espérant rétablir ainsi l'équilibre traditionnel dans le rapport de force. Ils manifestaient ainsi leurs inquiétudes quant aux intentions des fédéralistes mais il était déjà trop tard car ceux-ci avaient décidés d'en finir avec la résistance québécoise en niant au Québec son statut et ses prérogatives de société distincte. D'où le coup de force que l'on connaît.

Le gouvernement du Parti Québécois a toujours respecté ses engagements et ne voudra vraisemblablement pas opposer au coup de force de Trudeau la proclamation unilatérale de l'indépendance ce qui serait légitime puisque le Québec est

dépouillé sans son consentement et par la force du nombre de certains de ses pouvoirs qui sont essentiels pour la survie du peuple québécois. Il ne peut non plus se réfugier dans une attitude passive et attendre la fin de son mandat pour soumettre à l'assentiment du peuple l'option souverainiste.

Choisir entre 74 députés souverainistes ou libéraux

Les Québécois doivent porter la contradiction au coeur du système fédéral en ouvrant un autre front de lutte sur la scène outaouaise afin que les aspirations du Québec ne soient plus entre les mains de maquignons. Les Québécois auront alors un véritable choix et s'ils décident de soutenir majoritairement l'option souverainiste ils seront assurés que ces députés souverainistes jouiront d'une force de négociation beaucoup plus grande que dans le rapport interprovincial de $\frac{1}{3}$ et qu'ils défendront mieux les intérêts du Québec que les 74 députés libéraux n'ont su le faire inféodés qu'ils sont à un parti qui privilégie l'intérêt national tel qu'il est défini par l'Ontario et la majorité anglophone.

C'est grâce au monopole politique qu'il possède au Québec que le gouvernement Trudeau a eu la marge de manoeuvre politique pour imposer son projet qui enfantera une nouvelle fédération établie sur la fausse représentation parce qu'il s'est fait élire sans préciser ses intentions constitutionnelles et parce que sa députation fausse la représentation du Québec dans le système politique canadien puisqu'au moins cinquante pour cent de l'électorat francophone québécois était souverainiste en 1980. Ces électeurs ne se reconnaissent certainement pas dans le projet de constitution et ne comptent pas dans le jeu politique. M. Trudeau a la légalité de son côté pour rapatrier parce que rien ne lui interdit de le faire. De même il jouit d'une légitimité par défaut parce qu'il n'a pas d'opposition aux élections fédérales.

Dans le contexte actuel, la dissidence sur la scène fédérale sera à tous points de vue plus efficace que la soumission béate des libéraux à condition bien sûr que les Québécois élisent une majorité de députés souverainistes, c'est-à-dire qu'ils décident de faire front commun pour accroître les pouvoirs du seul

centre de décision que nous maîtrisons: l'État du Québec. Il n'y aura plus alors d'équivoque car le programme de cette députation ne sera pas la construction de l'unité canadienne mais la défense du droit du Québec à l'autodétermination et la juste redistribution des ressources publiques. C'est en tant que parti de combat et non de compromis qu'il faut s'engager dans cette voie.

Les libéraux fédéraux sont inquiets

La perspective de voir arriver les souverainistes sur la scène électorale fédérale ne semble pas réjouir outre mesure M. Trudeau et ses fidèles partisans. Les libéraux fédéraux parmi lesquels se retrouvent des figures connues du parti libéral provincial, à leur dernier congrès tenu à Québec, manifestèrent leurs inquiétudes quant aux conséquences politiques de la réforme constitutionnelle effectuée sans l'accord du Québec. Ils semblaient de toute évidence mal à l'aise devant l'irréremédiable consécration de la division du Canada provoquée par l'intransigeance de leur chef bien-aimé.

M. Trudeau en habile tacticien a tenté d'alléger leurs angoisses par ses bravades habituelles. Sa manoeuvre, cette fois-ci, a consisté à mettre le gouvernement péquiste au défi de déclencher une élection provinciale. Il s'agit là bel et bien d'une entreprise de diversion et de mystification puisque si M. Trudeau était si certain de son bon droit, s'il était loyal, il lui reviendrait à lui et non au gouvernement Lévesque de déclencher une élection fédérale. C'est lui et non M. Lévesque qui n'a pas de mandat du peuple pour changer la constitution. Il trahit ainsi son propre manque de confiance, son incertitude quant aux chances de succès électoral de son parti. Avec son cynisme coutumier, il détourne l'attention. Depuis quatorze ans sa façon de gouverner a toujours consisté à renverser les rôles pour prendre ses adversaires en déséquilibre.

Les fédéralistes craignent l'entrée du P.Q. sur la scène fédérale parce qu'ils n'ont pas l'habitude de l'opposition sur le terrain électoral. Ils ont toujours vaincu sans coup férir. Ensuite, ils savent pertinemment qu'une représentation souverainiste à Ottawa modifierait les règles du jeu et perturbe-

rait le fonctionnement du système politique parce que le Québec ne serait plus ligoté et baillonné par le monopole politique du parti libéral. Ils se souviennent encore des créditistes et des gouvernements minoritaires.

Depuis lors, l'État canadien n'a pas connu de crise profonde parce qu'il institutionnalise un malendu exploité et symbolisé par M. Trudeau: les Canadiens-Français croyant avoir découvert le sauveur qui augmenterait leur pouvoir dans le système fédéral et les Canadiens anglais croyant avoir trouvé celui qui mettra le Québec à sa place — cette dernière espérance s'étant avérée plus réaliste que la première. Paradoxalement le fédéralisme canadien persiste parce que le pays légal ou institutionnel ne correspond pas au pays réel.

Or les illusions ont la vie dure mais s'usent malgré tout. L'arrivée à Ottawa de représentants souverainistes dissipera l'équivoque sur laquelle repose le système politique canadien en rendant le parlement et le gouvernement plus conformes à l'image du pays réel. Toutes les tendances politiques pourront être représentées et seront forcées d'agir à visage découvert. On aura un fédéralisme sans distorsion où la réalité des différences régionales et nationales déterminera les rapports de forces et l'orientation des politiques. Les seuls à souffrir de cette nouvelle transparence du pouvoir politique seront les libéraux fédéraux du Québec dont le pouvoir a toujours été fonction de l'absence de concurrence politique au Québec, ce qui leur conférait un poids politique excessif à Ottawa et faussait en retour la représentation des forces politiques du Canada anglais.

La mission de la députation souverainiste à Ottawa

On est tellement habitué chez nous à réfléchir selon la logique du nationalisme défensif que certains pourront à première vue considérer ce projet comme illogique ou contradictoire. Comment un parti souverainiste pourra-t-il être efficace à Ottawa pour représenter le Québec? En participant aux institutions fédérales ne risque-t-il pas de les légitimer?

Les réponses à ces questions dépendent des objectifs visés. S'il s'agissait pour ce parti de défendre les intérêts du

Québec en tant que représentant d'une province comme les autres, cela effectivement n'aurait pas beaucoup de sens puisque c'est ce qui a toujours été fait avec les résultats qu'on connaît. Il ne s'agit donc pas de participer au pouvoir dans un jeu d'alliance qui institutionnalise notre subordination dans un grand tout où nous ne sommes qu'une minorité qui s'amenuise progressivement. Il s'agira avant tout de représenter le peuple québécois comme une totalité en soi afin d'exercer les pressions persuasives nécessaires pour redéfinir nos liens avec le Canada sur la base de la souveraineté politique du Québec. L'objectif prioritaire ne sera pas de faire fonctionner le système au profit de l'unité pan-canadienne ni d'entériner toutes les compromissions qui servent à anémier nos droits collectifs jusqu'à leur dissolution finale dans le melting-pot multiculturel. Il s'agira plutôt de mener une contestation institutionnelle pour mettre fin au régime de l'inégalité politique entre les peuples canadien, québécois et autochtones.

Participer aux élections fédérales dans cet esprit ne risque pas de légitimer le fédéralisme canadien. C'est une fausse crainte qui ne résiste pas à l'analyse puisque ces représentants souverainistes articuleront une critique directe, active, et constante du régime fédéral et des effets de la centralisation politique. En étant au coeur du système, ils pourront utiliser ses ressources mêmes et sa visibilité pour entrer directement en communication avec le reste du Canada; ils pourront aussi utiliser cette tribune pour développer la conscience souverainiste en exposant à leurs compatriotes les inégalités structurelles engendrées par le fonctionnement du régime fédéral. Au lieu d'écouter les mêmes voies qui du haut de leur arrogance méprisent les Québécois, les citoyens auront l'occasion d'entendre résonner une autre parole dans l'enceinte du Parlement canadien. Ce discours percutant brisera le miroir aux alouettes d'un Québec fédéraliste. Ainsi, nous aurions au moins au petit écran une image plus fidèle de la dualité canadienne.

La mission de la députation souverainiste consistera à inverser les perspectives de l'action des parlementaires québécois. Au lieu de quémander des concessions ponctuelles et aléatoires qui accentuent notre asservissement collectif, ces

députés lutteront pour rapatrier au Québec les pouvoirs d'un État souverain indispensables à notre développement. Cette lutte ne pourra aboutir qu'après une élection provinciale où les Québécois se seront prononcés majoritairement en faveur de l'option souverainiste.

Laisser faire les centralisateurs ou leur imposer le cheval de Troie

Dans cette perspective, ils constitueraient alors une force d'appoint importante pour faciliter l'accession du Québec à la souveraineté. Leur présence à Ottawa éviterait le conflit de légitimité qui serait immanquablement invoqué, si comme c'est le cas actuellement, la députation québécoise à Ottawa était fédéraliste à 100%. Ils faciliteraient aussi la reconnaissance internationale du nouvel État souverain.

Nous ne pouvons être indéfiniment représentés à Ottawa par des députés qui, par leurs prises de position et leurs actions, contredisent la volonté de 50% de l'électorat francophone québécois. Il serait naïf de penser que cette situation n'a pas d'incidences sur la crédibilité du mouvement souverainiste à l'étranger et sur le progrès de l'option souverainiste au Québec même. Les députés et ministres fédéraux du Québec disposent de moyens d'intervention et d'influence puissantes pour lutter contre le PQ. Leur arsenal financier et publicitaire a lourdement pesé dans la balance du résultat référendaire de mai 1980. Si on continue à les laisser faire on sera toujours dans un rapport de force défavorable à l'heure du choix décisif.

La présence d'une députation souverainiste à Ottawa en plus de fournir une tribune de choix pour exposer la thèse souverainiste assurerait une meilleure défense des intérêts du Québec durant la période précédant l'accession à la souveraineté. Ces députés ne participeront pas à l'exercice du pouvoir mais ils disposeront d'une influence stratégique beaucoup plus efficace que celle des libéraux car il y a de fortes probabilités qu'ils détiennent la balance du pouvoir. Ils pourront ainsi exiger la juste part des Québécois dans la redistribution des ressources.

En dépit du soutien massif qu'ils ont obtenu du Québec les libéraux fédéraux n'ont pas su maximiser les intérêts du Québec. Ils ont été utilisés pour cautionner la réduction des

pouvoirs du Québec. Ils ont été incapables d'infléchir la logique redistributive déterminée par les intérêts de l'Ontario et de l'Ouest. Ils ont contribué par leurs politiques à accentuer les tendances à la désindustrialisation, au sous développement et sa conséquence: la croissance du chômage.

L'Ontario par ses oscillations électorales a beaucoup mieux réussi à maximiser ses intérêts en obligeant le gouvernement libéral à répondre à ses exigences par le chantage à la non-réélection. Le changement d'allégeance partisane d'une province peut être plus bénéfique que le soutien indéfectible et répétitif. Comment interpréter autrement l'attitude du gouvernement fédéral dans les dossiers récents de Chrysler, Ford, Massey Ferguson, les retombées du F-18 et Volkswagen. Les exemples de promesses non-tenues et d'inégalités de traitement sont trop nombreuses pour être le fait du hasard. Ce sont des effets structurels du système fédéral.

Les députés libéraux du Québec n'ont pas les mains libres pour défendre les intérêts du Québec. Ils doivent d'abord penser à l'intérêt pan-canadien et à l'intérêt de leur parti. Pour se maintenir au pouvoir ils doivent se montrer intraitables envers le Québec. Ils ne peuvent donc pas favoriser de façon significative le développement du Québec en effectuant une répartition plus juste des ressources publiques.

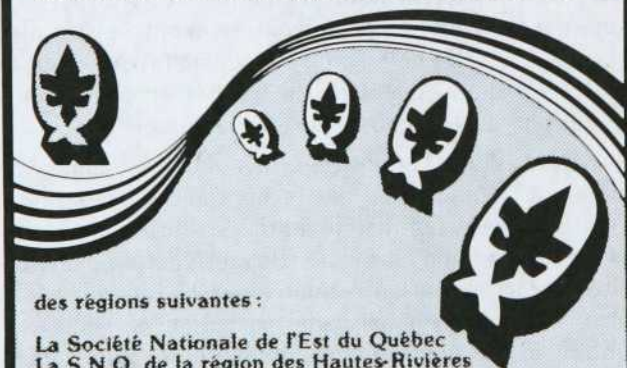
En étant dans l'opposition, les députés combattifs et déterminés à défendre les droits du Québec pourront faire mieux en dévoilant les discriminations subtiles et les mécanismes de l'oppression nationale. Ils mettront en évidence les inégalités structurelles entretenues par l'État fédéral. Leur présence mettra le fédéralisme canadien à l'épreuve en confrontant la vie politique canadienne à ses contradictions. Le système politique ne pourra sortir de la crise qu'en acceptant de négocier une nouvelle entente reconnaissant la souveraineté politique du Québec. En faisant jouer la solidarité nationale québécoise sur la scène fédérale, la réalité des deux peuples s'incarnera politiquement. Nous pourrons ainsi soutenir avec plus de force la résistance du gouvernement québécois au processus de centralisation politique.

1. *Le Devoir*, 9 novembre 1981.

*Nous souscrivons avec fierté
à l'Action Nationale*

LA SOCIÉTÉ SECOURS MUTUELS
QUÉBÉCOISE

UNE INSTITUTION D'ASSURANCE-VIE
AUX SERVICES EXCLUSIFS DES MEMBRES
DES SOCIÉTÉS NATIONALES DES QUÉBÉCOIS



des régions suivantes :

- La Société Nationale de l'Est du Québec
- La S.N.Q. de la région des Hautes-Rivières
- La S.N.Q. de la région de l'Outaouais
- La S.N.Q. de la région Saguenay Lac St-Jean
- La S.N.Q. de la région de l'Amiante
- La S.N.Q. de la région Richelieu St-Laurent
- La S.N.Q. de la région Richelieu-Yamaska

Le problème de l'identité canadienne

La naissance d'un autre instinct

par ODINA BOUTET

Certaines fédérations de peuples semblent avoir pour résultat d'éloigner la responsabilité que chacun devrait porter par lui-même. Lorsqu'il s'agit de peuples non identiques les uns aux autres, ils sont confondus sous un même vocable d'office, Canadiens, Belges, Suisses, qui les désigne indifféremment, sans attribuer à chacun l'exclusivité de ses actions. Ainsi, sous un même vocable, on désignera ce qui vient des uns et des autres, faisant porter les honneurs, aussi bien que les démérites, par tous ceux qui sont identifiés officiellement sous un même nom.

Un coup d'oeil sur la Belgique

Pour nous accorder un regard nouveau, oublions un instant le cas de la fédération canadienne et voyons ce qui se passe dans une autre forme d'État, en Belgique. Il y a là deux peuples, les Wallons et les Flamands, qui sont désignés sous le nom officiel de Belges. Les problèmes d'ajustement, entre ces deux entités distinctes que forment les Wallons et les Flamands, sont déjà très connus dans leur ensemble: différences de langues, différences religieuses, différences d'économie et de vie selon les régions propres à chacune des deux communautés. Leurs choix politiques vont même jusqu'au soutien de partis politiques différents.

Pourquoi dans l'association belge est-il si difficile de faire surgir le sens des responsabilités, dans les actions propres à

chacun des deux groupes, même politiquement? Les gouvernements qui se succèdent n'arrivent pas à mettre en place des structures qui seraient fondées sur le principe de la responsabilité distincte, par une participation convergente mais également distincte.

Un professeur d'économie politique à l'université Laval, M. Roger Dehem, lui-même d'origine Belge, met en évidence le problème de la responsabilité financière dans les régions belges, dans un article publié par *Le Soleil* de Québec, le 8 septembre dernier. M. Dehem déplore les résultats du nouveau fédéralisme belge. Il cite la déclaration du premier ministre Mark Eyskens au sujet de la régionalisation du pouvoir économique: «Le fédéralisme économique à la belge n'a rien résolu et le système belge fonctionne très mal».

M. Dehem explique ainsi le problème: «C'est que le nouveau régime est hybride, le principe de la responsabilité financière des régions n'étant pas assuré.»

On peut facilement être d'avis qu'il n'existe pas nulle part sur terre de système parfait. Mais il semble que les problèmes de responsabilité vont toujours être plus grands ou plus imminents dans les systèmes qui ne distribuent pas au départ les identifications propres à ceux qui devront porter et les charges et les honneurs. Quand on supprime la désignation caractéristique propre à chacun et qu'on la remplace par une désignation plus générale et moins indicatrice du caractère, on expose la personnalité à moins de responsabilité.

En un mot, de la même façon qu'on emprunte, que ce soit un nom ou une bannière, on peut aussi emprunter les mérites, au lieu de faire l'effort soi-même. Si les habitudes de moeurs et de mentalité forment la personnalité, la dérobaide devant les responsabilités mine la personnalité et supprime pour elle une occasion irremplaçable d'acquérir une dimension honorable.

Qui fait quoi?

Lorsque des peuples distincts mènent une action commune, il est clair qu'à ce moment-là, ils ont une responsabilité commune. Tel n'est cependant pas le cas lorsqu'il s'agit de leur vie en propre et de son organisation politique, prise au

sens large du mot, essentielle à l'établissement des règles de conduite par lesquelles toute société gouverne sa vie.

Ainsi, pendant qu'un Flamand pédale, parce qu'il a le mérite de le faire, et qu'il remporte au nom de la Belgique un trophée sur ses adversaires et des honneurs pour son pays, un Wallon va-t-il crier partout qu'il n'y a pas de participation, ou encore, va-t-il se faire pêter les bretelles de Belge?

Quand on porte un même nom et que l'honneur rejailit sur ce nom, comment répartir les mérites et, par conséquent, les responsabilités?

Au niveau officiel, on espère toujours recueillir les avantages rapportés indifféremment par l'une ou l'autre des deux communautés, s'il y en a. Mais, malgré les difficultés politiques qu'entraînent ce type de fédération, le problème le plus grave n'est-il pas au niveau humain, là où se développe ou non le sens des responsabilités autres qu'individuelles, les responsabilités personnelles, celles qui s'identifient à la vie d'un groupe caractérisé dans lequel se forme la personnalité distinctive. Ces responsabilités ne peuvent être cultivées que si les distinctions sont rendues plus faciles que les penchants au moindre effort.

Or, concernant les distinctions et les identifications, il faut voir que les symboles, les couleurs et les noms officiels, lorsqu'ils sont utilisés par des peuples différents, ne recouvrent pas des activités égales entre ces peuples.

L'ampleur de leurs significations ne peut pas non plus être égale. C'est ainsi que les peuples dominants dans les activités officielles recouvrent les symboles d'une signification qui s'applique d'abord à eux, et seulement dans une moindre mesure aux autres peuples qui partagent leurs symboles, leurs couleurs et leurs noms officiels.

Lorsque les moins représentés de ces peuples appliquent leur âme ou leur personnalité à ces signes qui devraient les refléter ou les exprimer, non seulement ils n'en ont pas l'exclusivité mais ils n'y retrouvent que plus ou moins d'authenticité.

Ce défaut de personnalité, dans les symboles mêmes, repousse l'effort loin de ceux qui n'ont pas l'avantage de marquer les signes de leur mérite propre. Ils sont peu à peu dépourvus de leurs modèles authentiques et se mettent à emprunter ainsi les modèles qui leur sont présentés des autres. Aucune civilisation, aucune culture de leur cru, ne sont alors possibles pour eux à un niveau qui dépasse une organisation distincte de leur société.

L'envergure et le développement politique, au sens large du terme, dans l'organisation distincte de chacune des sociétés, sont une articulation essentielle de la culture et de la civilisation dont chacune voudrait être fière. Chaque société humaine organisée pour survivre a la tâche de sauvegarder et de faire s'épanouir la personnalité qui la distingue.

Au sein des fédérations politiques, aucune société qui veut garder sa vie distinctive ne peut abandonner le combat de sa propre personnalité.

Comme il y a des personnalités de peuples différents dans certaines fédérations, les rivalités sont naturelles pour le soin de chacune. L'intelligence des situations devient alors nécessaire et pour cela, aucun engagement ne doit être pris qui pourrait nuire aux conclusions ou aux raisonnements propres à chacune des sociétés.

L'aspiration vitale de chacune sera toujours d'échapper à l'envahissement de sa vie et de son organisation par les autres sociétés. En ce sens, aucune fédération de peuples non identiques culturellement ne devrait être considérée comme un idéal à atteindre ou à perpétuer. La fédération de peuples non identiques ne comporte que des avantages temporaires pour ceux qui ne sont pas en état d'assumer autrement le développement et le soutien d'une politique de subsistance.

Au Canada, en ce qui nous concerne directement, voyons comment l'intelligence des situations nous est nécessaire et quels sont les engagements que nous y avons pris qui nuisent à des conclusions selon notre personnalité distincte.

Sous le couvert d'une fédération de Provinces, le Canada a fédéré deux peuples différents, un francophone et un

anglophone. La tradition a voulu que nous les appelions Canadiens anglais d'une part, pour les différencier des Canadiens français d'autre part. Mais en fait, il n'y a officiellement dans les structures politiques de cette fédération que des Provinces et des Canadiens. Cette situation officielle devrait nous inspirer de la méfiance, dans un pays où le juridique ne protège pas nécessairement la tradition, qui peut être maintenue ou supprimée, selon qu'elle sert les avantages ou les ambitions du groupe influent, là où il domine. Voir le jugement récent de la Cour Suprême sur la réforme constitutionnelle et le non respect des conventions.

Début de la substitution entre Canadiens et Anglais

Quand les Anglais ont pris par les armes le Canada qui était alors établi et fondé par des Français, le peuple fondateur portait ici le nom de canadien. Les Anglais ont ensuite utilisé un subterfuge connu depuis la fondation de Rome. Comme les Troyens qui prirent le nom des Latins après les avoir vaincus, ils prirent le nom des Canadiens dans un pays qui continuerait à s'appeler Canada. Les vaincus porteraient ainsi le nom des vainqueurs sans avoir à changer de nom, dans une transition lente et insensible de sa signification.

Tite-Live avait écrit: «Aeneas, Latinos utramque gentem appellavit.»

Donc, chaque fois qu'il fut question de Canadiens ou du Canada, la première intelligence que nous en avions était qu'il s'agissait de nous et de notre pays. L'isolement traditionnel, dans lequel nous avons vécu comme peuple canadien-français, a favorisé cet entendement que nous gardions de notre identité. Mais pendant que nous survivions ainsi, Dieu merci, les Canadiens anglais, eux, développaient leur civilisation et leur culture sur tout le territoire, démocratiquement parlant, par leur nombre et leurs institutions.

Notre isolement n'en fut pas alors dérangé, car les mots qui nous étaient appliqués nous désignaient encore, tandis que l'action des Canadiens anglais était officiellement rapportée

comme étant pour le Canada, donc pour notre pays, en tant que Canadiens, donc pour nous pensions-nous sans y penser. Nos paroisses étaient nos véritables limites et les Canadiens anglais n'y venaient pas, sauf pour quelques milliers d'Irlandais, catholiques et familiers de nos organisations locales.

Ainsi, tout ce monde était canadien et nous n'allions pas voir bien loin, ce que cela signifiait dans les autres Provinces et les autres mentalités. Pourtant, nous le savions. Nous l'avons toujours su. Nous savions que le Canada devenait de plus en plus anglais, que ses institutions officielles étaient anglaises. Mais nous le sentions plus ou moins. Une fierté d'être canadien, cent pour cent, ou pure laine comme disaient nos amis irlandais, avait remplacé dans notre esprit le besoin d'une conclusion plus avancée. Notre consolation était là, face à un danger qui ne se montrait pas à une raison qui ne l'incluait pas. Une raison apprivoisée par une émotion étrangère.

Nous avons pris un engagement canadien, dans un pays que nous disions encore le nôtre, mais dans des institutions qui venaient d'une autre sorte de Canadiens que la nôtre. Nous étions engagés avec eux, dans une entreprise commune qui recoupait la nôtre et la remplaçait progressivement partout où elle en trouvait l'occasion ou la nécessité. Ce remplacement, une entente de vie commune nous interdisait tacitement de le raisonner plus avant.

Nous avons accepté la dimension canadienne, et nous étions pris formellement dans l'obligation morale d'accepter sa présence comme légitime. C'est ainsi que le passage d'une dimension à l'autre, de la canadienne-française authentique à la canadienne officielle, devenait comme un mode de vie naturel, alors que de plus en plus il contredisait fondamentalement la vie propre de la société canadienne-française en ce qu'elle a de différent.

La dimension canadienne prenait le caractère canadien-anglais, par la prédominance du vainqueur installé dans le nom du vaincu, et tout ce qui devenait canadien devenait canadien-anglais, sans avoir à en prendre le nom.

Cette conclusion, nous n'avons jamais su la faire instinctivement, parce que quelque chose nous retenait logiquement:

nous avons toujours soutenu avec entêtement que le Canada était à nous, que nous étions les vrais Canadiens, et que les autres n'avaient qu'à se canadianiser. Nous avons grandi dans cette mentalité, nous avons étudié l'histoire et la politique dans cette perspective. C'était devenu notre logique canadienne-française.

Quelque chose de naturel nous y poussait: notre nom et notre identité. Mais nous avons été trompés par le vainqueur, précisément sur l'identité. Il s'était installé dans notre nom et celui de notre maison. Nous disions: il n'a qu'à changer de caractère. Mais il ne changera pas de caractère, nous le savons maintenant. C'est nous qui sommes forcés de changer le nôtre et de nous rapprocher du sien. C'est cela que la dimension canadienne nous oblige à faire.

Quand nos symboles canadiens-français deviennent canadiens, que ce soit l'hymne Ô! Canada ou la feuille d'érable ou notre nom ou le nom de notre pays, ils prennent le caractère canadien-anglais, comme nous devons le faire à mesure que nous nous rapprochons d'eux. C'est cela que nous comprenons maintenant après si longtemps.

Nos activités comme peuples différents à l'intérieur du Canada ne sont pas égales, comme nos institutions ne sont pas égales et comme notre participation ne peut pas être égale. Nous sommes alors moins représentés, par la nature même de notre représentation qui doit devenir canadienne au lieu de rester canadienne-française. Pendant ce temps, la représentation canadienne-anglaise n'a qu'à rester ce qu'elle est dans le nom des Canadiens et du Canada et de ses institutions. Ce n'est pas égal comme condition de participation, dès l'engagement.

La seule libération possible

Maintenant que nous sommes en train de comprendre que devenir canadien ce n'est pas devenir canadien-français, une autre conclusion que l'ancienne s'installe dans notre pensée. Elle va faire son chemin. Notre raison se libère du frein canadien.

Les Canadiens-Français sont intelligents, ils ne croiront pas au cercle carré. Ceux qui persiste à espérer dans le rêve canadien vont, un jour ou l'autre, être mis en présence de leur humiliation et de leur erreur fondamentale. Ils vont apprendre à tirer de cela une conclusion instinctive, tout naturellement. Vont-ils pouvoir la transmettre à leurs enfants?

C'est de cette conclusion instinctive que la nouvelle logique d'un autre engagement prendra ses racines profondes et que notre mentalité et notre culture se transformeront en une authentique civilisation québécoise.

Alors, nous ne céderons plus ni nos symboles ni notre identité, à quelque vainqueur que ce soit. Nous garderons notre personnalité de façon à la faire vivre nous-mêmes, en prenant à notre compte nos responsabilités, dans nos couleurs à nous. Nous aurons alors compris que tout ce qui vient de nous et qui passe au nom du Canada est perdu pour nous.

Nous sommes un peuple distinct, qui doit sortir d'une fédération qui le confond. C'est une condition essentielle à la vie de notre personnalité. Le renouvellement ou la restauration de nos modèles de vie feront notre civilisation authentique, et sa représentation n'aura plus à se rabattre systématiquement sur la caricature de quelqu'un ou de quelque chose. Nos artistes pourront faire autre chose que de caricaturer ceux qu'ils veulent représenter, que ce soit les Duplessis en série ou les Dollard Des Ormeaux en format réduit.

La foi dans l'avenir

Nous devons nous mesurer à notre foi, avant de nous mesurer aux pragmatistes ou aux faiseurs qui submergent le continent.

La foi n'est pas strictement une confessionnalité religieuse, mais plus profondément une démarche de l'être, quand il tend vers une substance qui nourrit l'univers.

Nous sommes nés du monde de la foi. Nos origines remontent plus loin que celles du sang, plus loin que celles de la race. C'est le monde de la foi qui nous a introduit dans

l'univers. Nous appartenons à ce monde-là, par la forme même de notre pensée et la démarche de notre esprit.

En ce sens, nous avons appris à penser de ceux qui ont fait penser Homère, de ceux qui ont fait briller le fronton du temple d'Apollon. La démarche de notre pensée suit depuis lors le même cours, que nous soyons le plus misérable des mendiants ou le plus vénérable des savants, nous sommes inquiets de la même mesure de l'univers, de la même obole que les dieux voudront nous verser.

Des siècles ont vu s'étendre nos pensées comme des racines. C'est la quête de notre esprit. Nous sommes tournés vers ce qui vient de la gratification suprême et nous devons rendre la gratitude: c'est là le fondement civilisateur de notre foi.

Dans cette Amérique et ce Canada, nous sommes confrontés à un monde qui n'est pas de nous, et qui a l'impudence de changer le sens des significations au gré de ses ambitions. C'est le monde pragmatiste et profiteur, qui ne se laisse pas dicter les fins en dehors ni au delà des siennes. Il n'a de gratitude que pour le succès de ses plans.

Ce monde pragmatiste prétend qu'il faut comprendre avant de croire. C'est une négation même de la foi, car croire c'est vivre et il faut précisément vivre avant de comprendre.

La civilisation québécoise est le premier enjeu

Notre première responsabilité, dans l'univers créé, n'est pas envers les plans des hommes, à moins qu'ils ne les aient modelés sur ceux des dieux, comme les Hellènes dans le compagnonnage de leur pensée et de leur foi. Cette alliance ne leur permettait pas de fausser le sens des lois divines ni le sens des mots, en accord avec le cours de leur pensée, fondée sur les rapports les plus manifestes des éléments de l'univers.

Le lien, entre cette première responsabilité fondamentale et les multiples responsabilités qui nous attendent dans l'organisation quotidienne de notre vie, donne le sens à notre personnalité. Nous n'avons pas le droit de l'escamoter dans le creuset de quelque fédération que ce soit.

La fédération canadienne a substitué notre responsabilité. Elle a fait de nous des êtres bornés à un engagement aliénateur, selon l'intensité de notre participation, par l'alliance entre deux peuples aux intentions différentes. Elle a substitué nos raisons, en établissant nos moeurs dans une participation inégale. Elle a substitué notre existence, en confondant notre identité dans celle d'un autre peuple.

Cette fédération a fait pire que de fédérer deux peuples inégalement, elle a ignoré l'identité du vaincu en donnant son nom au vainqueur. C'est une négation même de la plus petite parcelle d'intention de le voir subsister.

Il reste aux Canadiens-Français à sortir de cette fédération, à se redonner une identité qu'ils sauront protéger pour eux-mêmes d'abord, pour leur foi en la vie et en l'univers, dans une civilisation bien enracinée au Québec.

Le Canada, les Canadiens, cela ne peut pas être n'importe quoi pour les Québécois. La réalité d'une civilisation québécoise, c'est seulement au Québec que nous pouvons la faire vivre. C'est ce même amour d'une civilisation canadienne-française qui a été prêté à un Canada qui n'existe plus, puisque nous sommes sortis de l'isolement et que nos illusions doivent s'éteindre avec ses images de fiction. Être canadien, dans ce sens-là, c'est au Québec seulement que cela fut. Aidons nos gens à comprendre que leur Canada ne peut être que le Québec.

L'autre Canada, c'est une substitution et une perte de responsabilité pour nous.

L'abbé Groulx

par JEAN ÉTHIER-BLAIS

Qui peut affirmer que l'abbé Groulx était antisémite? Ceux qui ne l'ont pas connu, sans doute, qui n'ont pas été ses élèves, qui n'ont pas lu ses livres. Ce que je sais, moi, qui l'ai fréquenté, qui ai eu l'honneur de l'entendre à l'Université, à qui il a prodigué, indigne que j'étais, les marques de sa dilection intellectuelle, c'est que, dans l'ordre de l'esprit, il fut un grand homme, parfaitement hors du commun, un génie si l'on veut, et que, dans l'ordre moral, je le considère comme un saint, au sens où Vivekanada est un saint, ou est un Saint le Père Teilhard de Chardin; être hautement spiritualisé, qui ne vit, en dernière analyse, que pour les idées et par elles.

Mais l'abbé Groulx était aussi un historien, et qui plus est, un homme engagé dans l'action. Cet historien avait une âme. Il a donc parlé à ses contemporains le langage de son temps. Pendant des années, ses ennemis (qui, comme par hasard, furent et sont toujours les adversaires du déroulement organique de notre histoire) l'ont accusé de racisme, sous prétexte que, comme Louis Hémon et tant d'autres, il utilisait l'expression «race canadienne-française». L'usage est vieilli, mais il nous venait tout droit du passé. Les Canadiens-Français de cette époque l'employaient sans se poser de questions; faut-il en conclure que nos ancêtres étaient tous, comme Monsieur Jourdain avec la prose, des racistes sans le savoir?...

Nous avons pris l'habitude d'être d'accord avec toutes les réprimandes, d'où qu'elles viennent. Nous avons toujours tort à nos propres yeux. Et pendant un siècle, nous avons accepté,

tête baissée, des injures de ce genre. Pour ma part, moi qui aime la terre entière, qui, à titre de francophone en Amérique du Nord, suis la victime du racisme ambiant, j'en ai assez. Ras le bol. Je circule dans le monde entier. Je ne vois partout, à commencer par le Proche-Orient, que des luttes qui prennent naissance dans le racisme, ou qui débouchent sur lui. Or, j'appartiens à l'une des nations les plus faibles et les plus accueillantes qui soient. Et ce serait moi, par définition, le raciste? C'est un peu fort. Mais voilà le hic. On peut nous accuser de tout. Nous sommes toujours coupables. Beau résultat de deux siècles de faiblesse et d'humiliations. Je voudrais bien voir la réaction en Allemagne si le premier venu écrivait dans la *Frankfurter Allgemeine*, que Ranke, par exemple, ou en Russie, que Marx, était antisémite. Or, dans le cas de Marx, c'est chose certaine. Cessera-t-on au Québec d'enseigner sa doctrine? Déboulonnera-t-on ses statues? Karl Marx peut se permettre de penser et d'écrire ce qu'il veut. Nos arbitres en morale collective s'inclinent. Il a eu cette chance énorme de ne pas naître Canadien-Français.

Ceci me ramène à l'abbé Groulx. Il écrivait aussi, disais-je, pour les hommes de son temps. Or, ses compatriotes avaient besoin de leçons quotidiennes d'énergie. Il leur proposait des exemples de cohésion économique et de solidarité ethnique, puisque nous-mêmes, dans notre propre pays, en étions réduits au statut objectif d'immigrants.

C'est dans ce contexte qu'il parlait des Anglais et des immigrants juifs. Il n'y avait pas en lui de violence; mais une légitime impatience devant le spectacle de la réussite des autres et de l'incurie de cette majorité bonasse qui refusait de prendre son destin en main. Les campagnes d'achat chez-nous étaient-elles des manifestations de racisme? Elles n'existèrent que parce que la faiblesse idéologique des Canadiens-Français frise constamment l'abandon. Lorsqu'on songe qu'il n'y a à Montréal et à Québec pas un seul grand magasin canadien-français, on se rend compte à quel point l'abbé Groulx avait raison et à quel point il prêchait dans le désert. Il est mélancolique d'avoir à rappeler de pareilles évidences de notre histoire récente. Mais combien tenace est l'ignorance.

Ce qui me choque le plus dans ce procès d'intention, c'est qu'à l'époque de Groulx, il y avait en Europe des antisémites qui ont droit aujourd'hui à des rues et à l'admiration des peuples. Prenez l'affaire Dreyfus. Valéry y fut résolument anti-juif, ainsi que Mallarmé, si je ne m'abuse. Cela en dit long. Et Gide? Lorsque Léon Blum devint Président du Conseil, ce n'est pas l'abbé Groulx qui attaqua l'homme, c'est Gide. Il écrivit des lignes peu flatteuses sur les origines juives de l'auteur du *Mariage*. *L'Action française* faisait profession d'antisémitisme; l'abbé Groulx dirigea ici une revue qui porta ce nom et qui devint par la suite *l'Action Nationale*. Mais les circonstances qui entouraient la pensée furent, dans les deux cas, radicalement différentes.

Être raciste, ce n'est pas, dans un mouvement de colère ou d'ennui, dire du mal d'un groupe humain; à ce compte, on pourrait être raciste à l'intérieur de sa propre nation. Nietzsche, qui détestait et méprisait les Allemands, fut-il raciste anti-allemand? L'abbé Groulx n'a jamais persécuté personne. Au contraire, c'est lui, le persécuté. S'il fut anti quelque chose, ce fut anti-anglais et anti-canadien-français. Anti-anglais parce qu'il voyait en nos compatriotes les héritiers de l'exploitation colonialiste, qui ne dirigeaient le Canada qu'afin de mieux protéger leurs intérêts de caste et de race; anti-canadien-français dans la mesure où il méprisait notre chiennerie.

C'était un homme fier. C'était aussi un homme de travail. Il est extraordinaire et proprement inacceptable que quiconque, quel que soit le sentiment qui le meuve, puisse parler de l'abbé Groulx sur le ton qu'on a employé récemment. Voilà un homme qui a légué à ses compatriotes et à la langue française une oeuvre impérissable, la plus haute de notre littérature; expression de notre esprit, l'un des corpus intellectuels les plus significatifs de l'Amérique; un homme qui a consacré sa vie à défendre, souvent seul et contre ces puissances d'obscurantisme qui se masquent encore sous le nom de démocratie, son peuple, sa langue, sa foi, toutes choses auxquelles il croyait; un homme qui a revitalisé sa nation; en un mot, toutes proportions gardées, l'un des hommes les plus symboliques de la civilisation occidentale dans ce qu'elle a de créateur au

vingtième siècle. Et cet homme, dans la ville où il a oeuvré, où son esprit flotte encore, animant les coeurs et les intelligences, on lui dénie une statue. Eh bien! qu'on ne la lui élève pas, cette statue, j'en serais enchanté, oui enchanté; ce serait la preuve une fois de plus que nous n'avons pas changé, que nous ne méritons pas d'avoir parmi nous, de compter dans nos rangs de nains, un homme de la taille de l'abbé Groulx. Pourquoi pas, à la place, des statues bicéphales à Saint-Laurent-Pearson, Mackenzie King-Lapointe, Trudeau-Chrétien? L'abbé Groulx avait fière allure. Il avait la dent dure. Comme il aurait ri, comme sans doute il se serait moqué, aussi. Mais nous, pleurons sur le triste destin de notre pays bien-aimé!

(LE DEVOIR, 31 octobre 1981)

AVEZ-VOUS LU?

François-Albert Angers, BÂTISSEUR DE PAYS

Un universitaire de Toronto, John Grube, analyse la pensée de M. Angers et tente de définir l'évolution du nationalisme canadien-français. Cette étude fait comprendre l'évolution politique vécue au Québec et les orientations présentes de la nation franco-québécoise.

Éditions de l'Action nationale.
Mars 1981 — 260 pages — \$12.

COMMANDEZ DÈS AUJOURD'HUI.

ADRESSEZ VOTRE CHÈQUE ET COMMANDE À

ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
(514) 337-7244

Au fil de l'actualité

par PATRICK ALLEN

Le Québec crée 133 000 emplois en douze mois

De juillet 1980 à juillet 1981, malgré l'état maussade de la conjoncture économique, le Québec a réussi à créer 133 000 emplois salariés pour grossir l'ensemble de ses industries non agricoles. Ces données ne viennent pas des politiciens, mais de Statistique Canada, comme l'a écrit Jean Poulain dans la Presse du 30 octobre 1981. Un porte-parole de la Division du travail de Statistique Canada n'a pas pu expliquer formellement les raisons profondes de cette performance remarquable, mais il a fourni au journaliste la ventilation, par secteur d'activité, des changements survenus.

Répartition des emplois salariés non agricoles créés en 12 mois au Québec (juillet 1980/81, Statistique Canada)

Industries manufacturières	+ 15 000
Construction	+ 15 000
Transport	- 10 000
Commerce	+ 36 000
Services	+ 66 000
Finance et activités connexes	+ 4 000
Autres secteurs	+ 13 000
	<hr/>
	+ 133 000

La performance du Québec aurait été plus brillante encore sans la grève des postes.

Dans le centre-ville de Montréal: \$800 millions de nouvelles constructions

Pas moins de 13 chantiers actifs concentrés dans le centre-ville de Montréal représentent des investissements de \$800 millions et fournissent du travail à des milliers d'ouvriers et à des centaines de cadres et de professionnels.

Des 13 projets en cours de réalisation, on compte 10 grands immeubles à bureaux, un hôtel (le Centre Sheraton), un centre communautaire d'habitation pour la communauté chinoise et le Palais des Congrès. Deux super projets représentent des investissements qui dépassent la moyenne: celui de Bell Canada-Banque Nationale dont la mise de fonds est de \$150 millions et celui de la Place Guy-Favreau, \$130 millions. Ce projet, à la suite de longues tergiversations du gouvernement fédéral, a perdu beaucoup de son importance depuis l'annonce qu'on en avait fait il y a dix ans.

Dans l'ensemble, ces treize projets constituent un «boom» extraordinaire qui dépasse les sommets de 1976. Un record de tous les temps en ce qui a trait à la construction simultanée d'édifices commerciaux.

350 millions de dollars d'exportation québécoise au Japon

L'an dernier, la valeur des exportations québécoises au Japon a atteint 350 millions de dollars. Une cinquantaine d'entreprises sont parvenues à percer ce marché, notamment dans le secteur agro-alimentaire, viande de porcs surtout et dans des domaines très spécialisés, patins, bâtons de hockey, vêtements de fourrures, etc. C'est vers ces créneaux particuliers et d'autres qui touchent à l'énergie électrique, aux cultures bactériologiques, à la bio-chimie que les exportateurs doivent orienter leurs efforts.

On a pu faire face à ces faits et à ces possibilités lors d'un colloque sur le Japon de l'Association des MBA québécois. Les habitudes d'affaires au Japon sont «à ce point différentes des us et coutumes nord-américaines qu'il importe d'abord de se familiariser avec elles avant de songer à commercer sérieusement avec le pays du Soleil levant. Voilà comment on peut

résumer les conclusions retenues des discours des experts présents au colloque, notamment le spécialiste américain des questions japonaises, Ezra Vogel, auteur du «best seller» *Japan as Number One*, comme le rapporte *Le Soleil* du 10 novembre 1981.

Un ministre québécois chargé du commerce extérieur

La nomination prochaine d'un «ministre chargé du commerce extérieur» au Québec est une nouveauté et une initiative économique intéressante annoncée par le Premier ministre René Lévesque, lors de son discours inaugural à l'Assemblée nationale en novembre 1981. Important exportateur de matières premières, désireux d'augmenter celle de ses produits manufacturés plus ou moins spécialisés, le Québec a besoin d'un agent économique dynamique pour répondre aux besoins des marchés, prospecter les débouchés et coordonner, sans jamais la remplacer, l'initiative des entreprises d'exportation.

Les coopératives dans la crise économique

Jusqu'à 1980, les Caisses Pop affichaient un actif en croissance: de 20% par an, un membership en progression de 5,5% annuellement dans 1560 caisses, donc d'excellents résultats. En 81, tout laisse croire que la performance sera moins bonne mais qu'elle sera supérieure à celle des «credit unions» des autres provinces.

Le premier défi à relever ces prochaines années sera celui de la syndicalisation qui changera radicalement les rapports dans l'entreprise. Le personnel est le principal poste de dépenses après le versement d'intérêt et il représente un coût de 16 à 17%. Les caisses sont contraintes d'y faire attention. La concurrence avec les «Big five» du système bancaire est rude et certains citoyens peu imprégnés de la philosophie de la coopération sont tentés de transférer leurs fonds vers le plus fort des concurrents.

Pour en savoir plus long sur cette question cruciale, ceux que hante la coopération au Québec, n'ont qu'à prendre

connaissance du Dossier spécial paru dans *Le Devoir* du 19 novembre 1981 sur «Les coopératives dans la crise économique». Une dizaine de sujets forment ce dossier.

Caisses de retraite: Parizeau veut une transférabilité totale

Le débat sur les caisses de retraite dans les entreprises revêt de plus en plus d'importance: certaines entreprises n'en ont jamais eu et n'en veulent pas; d'autres en créent à retardement ou avec de médiocres moyens, ou avec plus de générosité. Mais la transférabilité est généralement le problème majeur, mal posé et jamais résolu.

Au début de novembre, le ministre Jacques Parizeau a déclaré que «les compagnies privées devront trouver un moyen d'assurer la transférabilité complète de l'argent accumulé dans les fonds de pension par les travailleurs lorsque ceux-ci changent d'emploi», selon ce que rapporte Michel Nadeau, dans *Le Devoir*. M. Parizeau a déploré le sort des travailleurs qui quittent leur emploi et qui doivent se contenter d'attendre à 65 ans pour récupérer l'argent investi «gelé» et «non indexé». Un détail d'un an est laissé aux entreprises pour se concerter avec le gouvernement.

«Québec Sciences» l'histoire d'un succès»

Québec Sciences est un magazine qui répond à un besoin du public québécois qui veut comprendre ce qui se passe dans le monde où la science et ses applications ont des répercussions sur la vie de tous les jours.

Cette revue a pris la relève du *Jeune scientifique* en 1970. Elle tire à près de 23 000 exemplaires et rejoindrait environ 60 000 personnes dont l'âge moyen est de 26 ans. Elle a un budget d'environ \$500 000 et est publiée par les Presses de l'Université du Québec. Son bilan est positif. On peut cependant reprocher aux responsables le manque de sens critique sur l'enseignement des sciences au Québec.

Le français langue d'expression scientifique?

Les résultats des recherches faites par les Francophones au Québec sont-ils publiés en français ou en anglais, dans quelle proportion et pourquoi?

Selon un sondage réalisé par la firme CROP, «entre juin 1979 et juin 1981, dans les sciences de la santé et les sciences exactes, la proportion des articles publiés en anglais au Québec a atteint 71 pour cent, et même les 85 pour cent dans les centres paragouvernementaux de recherches industrielles.» Lors du colloque inter-francophone sur l'avenir du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques de novembre à Montréal, un grand nombre de participants semblaient s'aplatir ou se soumettre facilement devant l'ethnocentrisme anglophone croissant dans les publications scientifiques.

Une chargée de recherche, Marie-Claude Smots de Paris, a suggéré que «les chercheurs produisent d'abord dans leur langue, quitte à faire traduire ensuite leurs publications en anglais.» Même la politique volontariste préconisée sera impuissante, à moins qu'elle ne sensibilise les chercheurs et débouche sur la création «d'un espace scientifique et technologique francophone».

Le diagnostic et le pronostic sont venus comme il se devait de Jean-Pierre Chevènement lui-même, ministre d'État et ministre français de la Recherche et de la Technologie: «Pour la première fois de son histoire, le français se trouve confronté à la menace de sa disparition. Le Québec est l'avenir de la France, à la fois parce que le risque de la submersion y est davantage présent, parce qu'il y est mieux perçu et parce qu'il y est mieux combattu. Si la France ne réagit pas aujourd'hui, qui ne voit qu'elle sera dans cinquante ans le Québec de l'Europe.»

Mirabel: dix organismes pressent Ottawa

La population de Mirabel exige du gouvernement fédéral de lui redonner un statut identique à celui des autres citoyens

du pays, excédée d'être en tutelle depuis l'expropriation de son territoire en 1969 pour la construction de l'aéroport international.

Le regroupement des huit comprend la municipalité et la Chambre de commerce de Mirabel, la Fédération des Laurentides de l'UPA, l'Association des jeunes agriculteurs de Deux-Montagnes, l'Évêque de Saint-Jérôme, la Zone pastorale du territoire périphérique, le Centre d'information et d'administration communautaire, le Syndicat de passe de l'UPA de Sainte-Scholastique, l'Association des expropriés non-occupants et l'Association des résidents et commerçants. Ce geste de solidarité peu commun est étayé d'une déclaration qui fait état de trois principes urgents et capitaux.

Québec contrôle l'Asbestos

Une entente entre le gouvernement du Québec et General Dynamics a été conclue en novembre en vertu de laquelle «les ennemis jurés d'hier deviendront des partenaires dans l'exploitation de l'amiante», écrit Donald Roy de la Presse Canadienne. On sait que General Dynamics, avec 54,6 pour cent des actions, était le principal actionnaire d'Asbestos.

Selon le scénario retenu, le gouvernement du Québec s'est pas porté acquéreur dans l'immédiat des actions d'Asbestos détenues par General Dynamics: il a ainsi un droit de vote majoritaire qui lui assure le contrôle pratique de l'entreprise. «La plupart des observateurs ont estimé que le gouvernement du Québec s'est bien tiré d'affaires avec General Dynamics de St-Louis, Missouri, après quatre ans de laborieuses négociations, comme l'explique Joël Ruimy, dans *Le Soleil*. Mais le critique officiel de l'opposition à l'Assemblée nationale, Daniel Johnson, a répliqué: «Trop cher...; ce n'est pas d'une transaction de \$16 millions dont il faut parler, mais de plus de \$100 millions... Et on ne crée aucun emploi puisque, à ma connaissance, il n'y a aucun plan directeur dans ce sens-là.» Un autre dossier à suivre de près.

Métaux au Québec: valeur triplée

La valeur de la production des métaux au Québec a presque triplé en dix ans, passant de \$493 millions à \$1,4 milliard par année, bien que le volume ait fait une chute importante.

Il faut se rappeler que la production minérale comprend les minéraux métalliques comme l'argent, l'or, le cuivre, l'étain, le zinc; les minéraux non-métalliques comme l'amiante, l'azote, le quartz, le sel, le soufre, la tourbe; les matériaux de construction comme la chaux, le ciment, la pierre, les produits d'argile, le gravier et le sable.

Le tableau ci-dessous est significatif. Il est de Jean Poulain de La Presse et tiré d'une publication que vient de faire paraître le ministère québécois de l'énergie et des ressources.

Valeur de la production minérale du Québec en \$ millions (chiffres arrondis)

	<i>Métaux</i>	%	<i>Minéraux industriels</i>	%	<i>Minéraux de construction</i>	%	<i>Total</i>
1970	\$ 493	61	\$216	27	\$102	12	\$ 812
1971	437	57	214	28	121	15	771
1972	436	56	218	28	138	17	792
1973	522	55	247	26	184	19	953
1974	677	54	321	26	249	20	1 248
1975	670	53	286	22	315	25	1 271
1976	739	48	466	31	318	21	1 523
1977	779	47	519	31	377	22	1 675
1978	799	45	556	31	429	24	1 785
1979	1 094	51	616	29	445	20	2 155
1980	1 426	57	669	27	408	16	2 502

Les professeurs sont trop payés!

À l'heure des coupures dans les services sociaux et dans l'enseignement et à cause des menaces qui planent sur une partie notable de la fonction publique au Québec, écrire que

LES PROFESSEURS SONT TROP PAYÉS tient du défi ou de l'audace!

C'est pourtant un professeur de l'Université de Sherbrooke, en histoire, qui a eu le courage dans *Le Devoir* du 19 novembre de lever un coin du voile sur ce qui se passe derrière les murs de ces forteresses un peu mystérieuses que sont nos universités.

On se rappelle que le président du Conseil du Trésor de la province a déclaré publiquement que les professeurs d'université étaient les mieux nantis ou presque dans leur catégorie au Canada, avec une moyenne de traitement supérieure de 12 à 15% par rapport à celle du pays et une charge de travail de 10 à 15% moindre. Cela ne tient pas compte des suppléments parfois très importants que plusieurs de ces professeurs d'université se font en acceptant du travail à l'extérieur.

Guy Laperrière qui ose dire que les professeurs sont trop payés ne veut pas un retour en arrière, aux années 50 par exemple, alors que leur traitement était tout à fait indécent, mais il force à nous poser la question fondamentale d'une certaine justice distributive et celle de la «fonction critique et sociale de l'université». «Cette fonction n'était-elle pas plus développée quand les professeurs avaient des salaires de famine qu'elle l'est en 1981?» M. Laperrière donne ainsi à M. Parizeau s'il ne l'a pas déjà, l'idée de faire les coupures ou les plafonnements à la bonne place, là où 20% du traitement feraient moins de mal que chez les étudiants et les jeunes en attente de carrière. Avec des moyennes annuelles de \$43 000 ou \$48 000 de traitement, sans compter leurs revenus de l'extérieur, on devient dur et «le malheur, c'est que professeurs et administrateurs continueront à s'entendre comme larrons en foire».

À moins que leur sens de la «fonction critique et sociale de l'Université» finisse par prendre le dessus et les oriente vers une concertation honorable avec le grand patron à Québec. Une moyenne de \$43 000 veut dire \$59 à \$60 000 à plusieurs professeurs par an! Sans compter les à-côtés!

Les enseignants ont le meilleur train de vie

«Ce sont les professionnels de l'enseignement qui, avec une moyenne de revenu de \$21 988 détiennent le meilleur train de vie de toutes les grandes catégories d'employés du secteur public au Canada. Ils distancent de plus de \$4 000 leurs collègues fonctionnaires les mieux payés du gouvernement fédéral», d'après le tableau ci-dessous tiré des Statistiques fiscales du Canada et analysé par Jean Poulain de La Presse.

Les revenus que déclarent les Canadiens (année d'imposition 1979)

<i>Statut</i>	<i>Nombre de déclarations</i>	<i>Revenu moyen</i>
Fonctionnaires fédéraux	378 313	\$17 587
Fonctionnaires provinciaux	515 030	16 547
Fonctionnaires municipaux	<u>531 068</u>	<u>14 696</u>
Total des fonctionnaires	1 424 411	16 133
Militaires	81 009	16 993
Instituteurs, professeurs	<u>320 841</u>	<u>21 988</u>
TOTAL, SECTEUR PUBLIC	1 826 261	\$17 200
Ouvriers et employés dans l'entreprise	7 002 055	13 691
Cultivateurs	279 288	12 598
Reste du secteur privé y compris professionnels	<u>2 755 234</u>	<u>13 143</u>
TOTAL, SECTEUR PRIVÉ	10 036 577	13 510
<hr/>		
<i>Non inclus:</i>		
Pensionnés	1 125 507	6 336
Non classés	1 693 810	1 892
<hr/>		
GRAND TOTAL DES DÉCLARATIONS	14 682 155	\$12 079

Même si tous les citoyens ne sont pas égaux face à l'impôt, comme les professionnels, les chefs d'entreprises et les cultivateurs ayant pignon sur rue, les données de ce tableau indiquent des écarts inquiétants entre les couches de la société canadienne.

Les neuf nations des Amériques dont le Québec

Derrière la vieille Amérique du melting-pot, neuf nouvelles nations se dessinent et le Québec en est une, lit-on dans l'Actualité de décembre 1981 sous la plume de Joël Garreau, journaliste au Washington Post, le journal que Watergate a rendu célèbre dans le monde entier.

Le Québec, selon Joël Garreau, est «une nation riche, industrialisée, très homogène, qui parle français, pense français, vit français. Et qui refuse absolument de se laisser assimiler ou de lever le camp. Québec, en fait, est le prototype même de ce qu'est une nation. Seuls ou à peu près, les Québécois n'ont jamais douté de leur existence comme nation. Leur Assemblée nationale, leurs banques, leurs routes, leurs fêtes aussi... Les antinationalistes prétendent qu'un minuscule peuple de 6 000 000 d'habitants sans pétrole ne peut constituer une nation. Les Québécois répondent qu'il y a des nations partout sur la terre, pétrole ou pas, et que ce n'est pas l'économie qui fait les nations. En dernière analyse, une nation est le fruit d'une émotion, dit le sociologue québécois Marcel Rioux. Quand vous êtes membre d'une nation, vous le savez.»

Prière à Chrétien, Trudeau et Lévesque de lire ces propos au complet du journaliste au Washington Post et d'afficher dans leur chambre à coucher pour leurs descendants la nouvelle carte inédite de l'Amérique du Nord, afin de mieux voir éclater le découpage de la réalité socio-culturelle comme le meilleur schéma de l'avenir.

Bill Davis: la charte des droits ne vise qu'à contrer la loi 101

Cette charte est un coup infâme au Québec et à sa population, une imposture avec la complicité de Trudeau, Chrétien et de Bill Davis.

«Le premier ministre ontarien, Bill Davis, estime que la charte des droits du gouvernement Trudeau ne changera rien à la situation des Franco-Ontariens, mais qu'elle était devenue nécessaire *pour contrer les législations* adoptées par les gouvernements Bourassa et Lévesque en matière linguistique au Québec», écrit Gilbert Lavoie dans un long article étalé sur six colonnes de La Presse du 23 novembre 1981. C'est ce qui ressort d'une lettre envoyée par le premier ministre de l'Ontario à Mme Helen Sallmen, une résidente d'Ottawa, l'hiver dernier.

Trudeau s'était entendu avec Davis pour écraser le Québec

«Ça fait 10 fois qu'on le répète, mais dans certains médias on a dit qu'on parlait à travers notre chapeau. Maintenant que c'est dit en anglais par M. Davis, dans une lettre qui ne devait pas être rendue publique, c'est sérieux», a répliqué M. Lévesque à l'article de La Presse, rapporte Pierre Roberge dans Le Devoir du 24 novembre 1981. D'après le premier ministre du Québec, la lettre prouve que MM. Davis et Trudeau s'étaient déjà entendus pour que l'article 133 de l'AANB, concernant le bilinguisme des tribunaux et de la législature, article que le Québec a été le seul à respecter depuis plus de 100 ans, ne s'applique pas à l'Ontario et pour que la future charte ne change rien à cette iniquité.

Le Québec se fait systématiquement rouler

Il suffit de savoir compter jusqu'à dix pour comprendre que dans le régime fédéral actuel, le Québec se fait systématiquement rouler. À toutes les fois que l'enjeu est important, le gouvernement fédéral et les provinces anglaises se mettent ensemble et le Québec perd 10 à 1. C'est le système qui veut cela. Il joue contre les Francophones et le Québec tout entier. Pour la majorité anglaise, c'est parfait; elle gagne toujours et le Québec perd tout le temps. Miser sur le «fair play de la majorité anglaise, fignoler, raffiner les alliances, c'est de la naïveté; l'histoire démontre que le résultat final est 10 à 1. Nous vivons dans un régime qui nous impose la minorité, nous avons une constitution qui nous impose d'être une province comme les autres, mais en plus petit parce qu'il y aura

toujours l'article 133 que les autres n'auront jamais. Mathématiquement comme politiquement, ce régime joue contre le Québec.

Des faits patents comme ceux-là foisonnent sous la plume de Doris Lussier: «mais ... continue Lussier, faut-il que nous soyons colonisés du trognon jusqu'à la tête pour ne pas voir qu'on se fait fourrer dans ce régime-là! Il y a quelque chose qui nous bouche les yeux c'est pas possible... Je ne connais pas une nation au monde qui accepterait ça sans rouspéter. Les Canadiens anglais doivent-ils rire de nous autres un peu quand ils nous voient chamailler entre fédéralistes et souverainistes pendant qu'ils tirent les marrons du feu.»

Puis Doris rappelle comment le régime divise nos forces politiques et autres, selon le vieux truc diviser pour régner. Les Canadiens anglais ont trouvé dans le régime fédéral le moyen parfait de garder le Québec minoritaire et de s'assurer la domination politique pour empêcher notre développement normal. Pour en sortir, devenons majeurs chez nous en votant nous-même notre propre affranchissement, car 10 contre un égale zéro...

F.-X. LANGE INC.

Acier de structure second
Tige à béton — Plaques

10550, boul. Henri-Bourassa Est
Montréal H1C 1C6
648-7445

BIJOUTERIE POMPONNETTE Inc.

Jean Brassard, prés.

256, rue Ste-Catherine Est
Montréal H2X 1L4
288-3628

**CAISSE POPULAIRE DE
SAINT-JACQUES DE MONTRÉAL**

heures d'accueil

lundi, mardi 10h00 à 15h00
mercredi, jeudi 10h00 à 18h00
vendredi 10h00 à 16h00

1255, rue Berri
Montréal H2L 4C6
849-3581

LAINE PAUL GRENIER ENR.

Spécialité:
laine du Québec

2301 est, rue Fleury
Montréal H2B 1K8
388-9154

ÉDOUARD ROY & FILS LTÉE

Quincaillerie en gros
exclusivement

4115, rue Ontario Est
Montréal H1V 1J8
524-7541

CLAUDE-PIERRE VIGEANT

traducteur et publiciste

604, rue Waterloo
London — Ontario
N6B 2R3

LES INDUSTRIES ASTON INC.

ventilation — entrée d'air
sortie d'air — chauffage

C.P. 220
St-Léonard d'Aston J0C 1M0
399-2175

La Boutique Le Patrimoine Inc.

Mercerie, tailleur
Gilles Maillé, prop.

Habits sur mesures
Location d'habit de gala et de marié

6990 rue St-Hubert
Montréal
273-2523

LES VOYAGES HONE INC.

Albert Ricard, président et directeur général

*«Heureux qui, comme Ulysse,
a fait un long voyage»*

1460, avenue Union
Montréal H3A 2B8
(514) 845-8221

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES

612, rue St-Jacques

Montréal H3C 3Y8

288-8276

LIONEL GROULX

Si vous désirez comprendre la vie politique de 1981, vous auriez intérêt à lire ce volume de 288 pages qui résume la pensée et l'oeuvre de Lionel Groulx.

Cette étude a été réalisée par onze auteurs éminents: Angers, Arès, Barbeau, Brunet, Blais, Frégeault, Lacroix, Rémillard, Dionne, Tétreault, Genest.

Ce volume est offert pour la somme de \$5.00

Pour comprendre l'émancipation politique du Québec, il est nécessaire de lire LIONEL GROULX.

Faites votre chèque de \$5.00
à l'ordre de l'Action Nationale
et adressez votre commande à

Action Nationale
82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
(514) 337-7244

L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS GRANDIT AVEC CEUX QU'ELLE PROTÈGE.

Sa croissance reflète celle des caisses populaires
et d'économie, celle des entreprises
dont elle assure le personnel,
celle des gens qui réalisent des projets
et savent l'importance
de la sécurité financière.

L'Assurance-vie Desjardins a diversifié
ses services pour mieux répondre aux besoins
de tous ses assurés. Elle protège l'épargnant
ou l'emprunteur de la caisse,
les membres de centaines de groupes
et des milliers d'autres personnes
qui ont recours aux services
de ses assureurs-vie.

Elle met à la portée de toutes les bourses
une protection financière qui répond
aux besoins de chacun.

L'Assurance-vie Desjardins grandit avec
tous ses assurés pour mieux les servir
à un meilleur coût.



**Assurance-vie
Desjardins**





La Solidarité
c'est notre assurance-vie!

La Solidarité



Compagnie d'assurance sur la vie

SIÈGE SOCIAL: QUEBEC

Amos, Beauceville, Chicoutimi, Laval, Longueuil, Québec,
Rimouski, Rivière-du-Loup, Sherbrooke